



# BROCHURE DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE



MERCREDI  
20 MAI 2020  
À 16H00

.....  
**SOCIÉTÉ BIC**  
.....  
92611 CLICHY  
.....  
CEDEX (FRANCE)  
.....  
[www.bicworld.com](http://www.bicworld.com)  
.....



# BIENVENUE

## à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de SOCIÉTÉ BIC

MERCREDI 20 MAI 2020  
À 16H00

TENUE À HUIS CLOS

14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES  
92110 CLICHY - FRANCE

### SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
1. ORDRE DU JOUR	4
2. MODALITÉS DE PARTICIPATION	5
3. PROFIL 2019	9
4. BIC EN 2019	20
5. GOUVERNANCE	33
6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	46
7. ÉTATS FINANCIERS	59
8. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	66
9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2020	68

—  
**POUR PLUS  
D'INFORMATION**



[www.bicworld.com](http://www.bicworld.com)  
[investors.info@bicworld.com](mailto:investors.info@bicworld.com)





# MESSAGÉ

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

**D**ans le contexte actuel de l'épidémie de COVID-19, la santé et la sécurité de toutes nos parties prenantes est une priorité absolue. En conséquence, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires se tiendra à huis clos, le mercredi 20 mai 2020, à 16 heures (heure de Paris). Elle sera retransmise en direct sur le site internet de BIC.

Il est de notre responsabilité d'appliquer les meilleures pratiques de gouvernance et de favoriser l'engagement des actionnaires. En conséquence, nous vous encourageons à envoyer vos instructions de vote par correspondance ou en ligne avant la tenue de l'Assemblée Générale. Vous pouvez alternativement donner votre pouvoir au Président. Veuillez noter que vos instructions de votes doivent parvenir à la banque centralisatrice avant le vendredi 15 mai 2020, afin d'être traitées. Nous vous donnons également la possibilité de poser vos questions avant la tenue de l'Assemblée Générale à l'adresse email suivante : [investors.info@bicworld.com](mailto:investors.info@bicworld.com).

Nous espérons que vous pourrez voter et écouter les présentations qui seront retransmises pendant l'Assemblée Générale.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les instructions détaillées sur les procédures de vote, l'ordre du jour et les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Nous tenons à vous remercier, au nom du Conseil d'Administration, pour votre confiance et votre engagement envers le Groupe BIC.

**Pierre Vareille**

Président du Conseil d'Administration

**Gonzalve Bich**

Directeur Général



# 1. ORDRE DU JOUR

## RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019.
3. Affectation du résultat et fixation du dividende.
4. Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société.
6. Renouvellement du mandat d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët.
7. Renouvellement du mandat d'administratrice de Candace Matthews.
8. Ratification de la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Timothée Bich.
10. Nomination de Jake Schwartz en qualité d'administrateur.
11. Approbation des éléments de rémunération figurant dans le rapport mentionné au I de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce.
12. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration.
13. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Gonzalve Bich, Directeur Général.
14. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à James DiPietro, Directeur Général Délégué.
15. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019.
16. Approbation de la Politique de rémunération des mandataires sociaux.

## RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

17. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
18. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration en application de la 18<sup>e</sup> résolution.
20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.
21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés.
22. Suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une/des augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés visée(s) à la 21<sup>e</sup> résolution.
23. Modification de l'article 10 bis des statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de désignation d'administrateurs représentant les salariés.
24. Modification de l'article 11 des statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation.
25. Modification de l'article 13 des statuts relatif à la rémunération des administrateurs.

## RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

26. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

***Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi que les conditions et modalités de participation. Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ([www.bicworld.com](http://www.bicworld.com)), ainsi que les documents mentionnés à l'article R. 225-83 du Code de commerce. Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront disponibles sur ce même site Internet à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée Générale.***



## 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION



### AVERTISSEMENT

Eu égard au contexte de l'épidémie de COVID-19 et conformément aux dispositions prises par le gouvernement (ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020), l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2020 de SOCIÉTÉ BIC se tiendra à huis-clos (hors la présence physique de ses actionnaires).

Elle sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, sur le site internet de la Société ([www.bicworld.com](http://www.bicworld.com)).

Les actionnaires sont invités à voter par correspondance (via le site de vote sécurisé VOTACCESS ou via le formulaire de vote papier) ou en donnant pouvoir au Président.

Pour plus d'informations, vous êtes invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la Société ([www.bicworld.com](http://www.bicworld.com) - Rubrique Investisseurs / Actionnaires / AGM).

### 2.1. FORMALITÉS PRÉALABLES POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale.

Pour cela, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'inscription en compte de vos titres à votre nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour votre compte), au deuxième jour ouvré

précédant l'Assemblée Générale, soit le **lundi 18 mai 2020 à zéro heure** (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale Securities Services ; ou
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.

### 2.2. UTILISATION DU SITE INTERNET SÉCURISÉ VOTACCESS

Vous pouvez participer à l'Assemblée via le site VOTACCESS si vous êtes :

- **actionnaire au nominatif** : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) en utilisant vos identifiants habituels ;
- **actionnaire au porteur** dont l'établissement teneur de compte titres permet l'accès au site VOTACCESS : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le portail Internet de votre teneur de compte titres en utilisant vos codes d'accès habituels.

En suivant les instructions mentionnées à l'écran, vous pourrez choisir entre les modalités suivantes de participation :

- voter sur les résolutions ;
- vous faire représenter par le Président, qui émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.



Ces formalités pourront être effectuées sur le site Internet VOTACCESS  
 du jeudi 30 avril 2020 à 11 heures au mardi 19 mai 2020 à 15 heures (heure de Paris).  
 Toutefois, afin d'éviter un éventuel engorgement du site VOTACCESS,  
 nous vous recommandons de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir vos instructions.

## 2.3. UTILISATION DU FORMULAIRE UNIQUE

Le formulaire vous permet de choisir entre les différents modes de participation à distance. Il vous suffit de le compléter, de le dater et de le signer, comme indiqué dans les pages suivantes.

**Si vous êtes actionnaire au nominatif**, vous pouvez utiliser le formulaire et l'enveloppe T qui vous ont été adressés par courrier postal.

**Si vous êtes actionnaire au porteur**, vous devez vous adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont inscrites en compte, afin d'obtenir le formulaire.

Les formulaires ne pourront être pris en compte que s'ils parviennent dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la Société Générale Securities Services trois jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le vendredi 15 mai 2020**.

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

À défaut de voter par internet, vous pouvez voter par correspondance :

- cochez alors la case : « Je vote par correspondance » ;
- datez et signez en bas du formulaire.
- si vous souhaitez voter « Pour » les résolutions présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, vous ne noircissez aucune case ;
- si vous souhaitez voter « Contre » ou vous « Abstener » sur une ou plusieurs résolutions, il vous appartient de noircir les cases correspondantes ;
- si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, vous devez, en outre, noircir les cases correspondant à votre choix ;
- enfin, si des amendements ou résolutions nouvelles sont présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

**Votre vote par correspondance ne pourra être pris en compte que si votre formulaire dûment rempli, daté et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvient à la Société Générale Securities Services (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 15 mai 2020.**

**Société Générale Securities Services – Service des Assemblées**  
**SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS**  
**CS 30812**  
**44308 Nantes Cedex 3 – France**

### POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

À défaut de voter par internet ou par correspondance, vous pouvez donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil

d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;

- cochez alors la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale » ;
- datez et signez en bas du formulaire.

Votre formulaire de procuration ne pourra être pris en compte que s'il parvient dûment rempli, daté et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la Société Générale Securities Services (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 15 mai 2020.

Société Générale Securities Services – Service des Assemblées

SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS

CS 30812

44308 Nantes Cedex 3 – France



## 2.4. QUESTIONS ÉCRITES

Vous pouvez adresser des **questions écrites** au Président du Conseil d'administration par email à l'adresse suivante : [investors.info@bicworld.com](mailto:investors.info@bicworld.com), et ce **au plus tard** le quatrième jour

ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **le jeudi 14 mai 2020**. Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## 2.5. COMMENT VOUS PROCURER LES DOCUMENTS ?

Les documents prévus à l'Article R. 225-83 du Code de commerce figurent dans le Document d'Enregistrement Universel de la Société consultable sur son site interne [www.bicworld.com](http://www.bicworld.com).


Les documents et informations mentionnés à l'Article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société [www.bicworld.com](http://www.bicworld.com) à compter du 21<sup>e</sup> jour précédant l'Assemblée Générale.



## 2.6. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form



**SOCIÉTÉ BIC**  
 14 rue Jeanne d'Asnières  
 92110 CLICHY  
 Capital : 173 933 156,80 €  
 552 008 443 RCS NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
 le 20 mai 2020 à 16h00 au siège social  
 Tenue hors présence physique des actionnaires

**COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING**  
 of May 20, 2020 at 4:00 p.m  
 at the company's headquarters

*To be held without the physical presence of shareholders*

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

**1**  **VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
au verso (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.  
On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	Abs.									Out / Yes	Abs.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No	Abs.									Out / Yes	Abs.
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No	Abs.									Out / Yes	Abs.
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No	Abs.									Out / Yes	Abs.
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K
Non / No	Abs.									Out / Yes	Abs.

**Vous désirez voter par correspondance : Cochez ici et suivez les instructions**

**2**  **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
(cf. au verso (3))

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**3**  **JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)**  
pour me représenter à l'Assemblée

**I HEREBY APPOINT: See reverse (4)**  
to represent me at the above mentioned Meeting

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
Attention: the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Le titulaire du formulaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1).  
Holder of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**INSCRIVEZ ICI vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.**

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote **NO** unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting:

- Je m'abstiens. / I abstain from voting:

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.  
I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf:

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank: 15/05/2020

Date & Signature

**Quel que soit votre choix, DATEZ ET SIGNEZ ICI**

« Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), ce formulaire n'est pas pris en compte. / If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), it is not taken into account. »



## 3. PROFIL 2019

---

3



## BIC EN BREF

### Performance financière 2019



40% du chiffre d'affaires



35% du chiffre d'affaires



24% du chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES : **1 949,4 M€**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ <sup>(1)</sup> : **331,8 M€**

MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE : **17,0 %**

BÉNÉFICE NET DU GROUPE PAR ACTION : **3,91€**

FLUX DE TRÉSorerIE DISPONIBLES <sup>(2)</sup> : **198,0 M€**

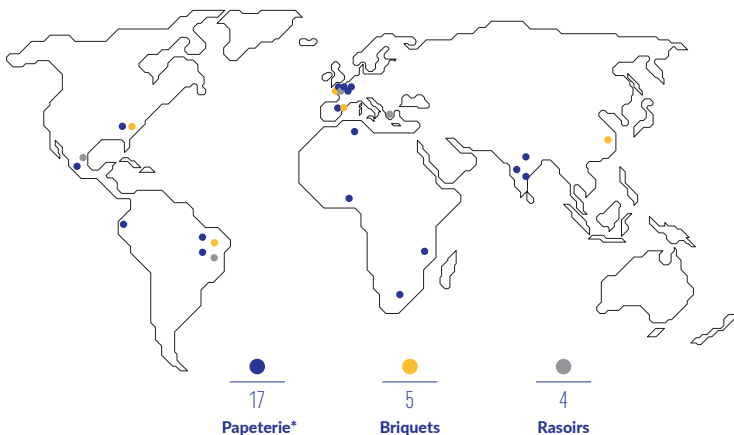
SITUATION NETTE DE TRÉSorerIE : **146,9 M€**

(1) Normalisé: hors éléments exceptionnels. - (2) Après acquisition et cessions.

**12 777** collaborateurs

**26** usines sur **4** continents

### Présence industrielle internationale



\* Incluant BIC Graphic (produits publicitaires et promotionnels).

**AMÉRIQUE DU NORD** 39% du chiffre d'affaires

**MARCHÉS EN CROISSANCE** 32% du chiffre d'affaires

**EUROPE** 29% du chiffre d'affaires

Coté sur Euronext Paris, BIC fait partie des indices boursiers SBF 120 et CAC MID 60, ainsi que des indices ISR suivants : CDP Climat 2019 : Leadership Level A- et CDP Supplier Engagement Rating 2019 : Leadership A-, FTSE4Good indexes, Ethibel Pioneer et Ethibel Excellence Investment Registers, Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, Stoxx Global ESG Leaders Index.



## Indicateurs financiers clés

	2018	2019	Variation en publié	Variation à base comparable
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)	1 949,8	1 949,4	0,0%	-1,9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ (en millions d'euros)	352,4	331,8		
MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE (en %)	18,1%	17,0%		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (en millions d'euros)	173,4	176,1		
BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	3,80	3,91		

## Indicateurs extra-financiers clés

	2018	2019
CONSOMMATION D'ÉNERGIE (gigajoules/tonne)	12,14	12,59
CONSOMMATION D'EAU (m <sup>3</sup> /tonne)	5,32	4,87
ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE RAPPORTÉES À LA PRODUCTION (teqCO <sub>2</sub> /tonne)	1,014	1,070

## Conseil d'administration

50%	50%	7	94%
Indépendants*	Femmes*	Réunions en 2019	Taux de participation

## Répartition de l'actionariat

54%	45%	1%
Public	Famille Bich (droits de vote : 61%)	Autodétention

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC est de 45 532 240, représentant 67 035 094 droits de vote.

\* Conformément au code AFEP-MEDEF, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du ratio d'administrateurs indépendants. En outre, conformément à la loi, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas inclus dans l'évaluation du pourcentage de femmes au sein du Conseil – données soumises à l'approbation des résolutions par l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2020.



## TRANSFORMER NOS RESSOURCES EN ATOUS...

### NOS ÉQUIPES, LA CLÉ DE NOTRE SUCCÈS

Afin de soutenir la croissance et le développement, nous renforçons en permanence les compétences et les capacités des équipes, en proposant des programmes de formation personnalisés et des possibilités d'évolution de carrière.

12 777 **collaborateurs**  
16 629 **jours de formation**  
499 M€ **de coûts salariaux**  
25 % **de taux de promotion interne**

### UNE PRODUCTION DE POINTE ET RESPONSABLE

Nous nous appuyons sur notre process de fabrication de pointe, tout en réduisant l'impact environnemental des usines BIC et en protégeant la santé des employés.

26 **usines sur 4 continents**  
92 % **du chiffre d'affaires provient de produits fabriqués dans des usines BIC**  
**Progrès constants dans toutes les usines : réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et de la production de déchets**

### UNE STRATÉGIE D'ACHAT RESPONSABLE

Grâce à notre stratégie d'achat responsable, nous nous efforçons de minimiser l'empreinte environnementale des produits BIC®.

989,7 M€ **d'achats de matières premières, consommables et prestations de services**  
15 000 **fournisseurs**  
81 % **des produits fabriqués en Europe sont vendus sur ce continent**

### LA CULTURE DE L'INNOVATION

Fidèles à notre culture de l'innovation, nous nous concentrons sans relâche sur le développement de produits nouveaux et innovants, respectueux de l'environnement.

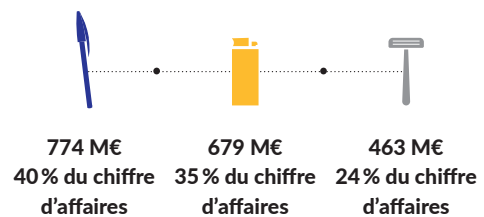
+20 % **de dépôt de nouveaux brevets en 2019**  
1,8 % **du chiffre d'affaires investi en R&D**  
100 % **des nouveaux produits de papeterie font l'objet d'une éco-mesure**

### UNE BASE FINANCIÈRE SOLIDE

Grâce à une gestion saine de la trésorerie et à un bilan solide, nous garantissons l'accès aux capitaux nécessaires pour financer les activités et la croissance de BIC.

1 608,1 M€ **de capitaux propres**  
334,5 M€ **de marge brute d'auto-financement**  
146,9 M€ **de situation nette de trésorerie**

### DES PRODUITS ESSENTIELS POUR LA VIE QUOTIDIENNE DE TOUS NOS CONSOMMATEURS



### HAUTE QUALITÉ

En créant son premier produit, le stylo à bille BIC® Cristal®, BIC a choisi d'aller à l'essentiel : concevoir un outil simple et de haute qualité vendu au prix juste, qui facilite un geste universel et qui puisse être utilisé par tous, partout dans le monde.

### FIABLE

La meilleure façon de fidéliser le consommateur est d'offrir la même haute qualité d'usage du début à la fin du produit, et sur une longue durée : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille BIC® Cristal®, 3 000 flammes constantes pour un briquet de poche BIC® maxi et 17 rasages pour un rasoir BIC® Flex 3.

### INVENTIF

BIC a évolué en répondant efficacement à l'évolution des attentes des consommateurs. Nos équipes de R&D travaillent de manière proactive pour identifier les besoins des consommateurs et trouver des solutions ingénieuses pour optimiser les performances.

### DURABLE

Nous nous sommes toujours efforcés de créer des produits qui durent longtemps, avec une faible empreinte écologique, et fabriqués avec un minimum de ressources. Nous utilisons une approche d'éco-conception qui intègre, dans de nombreux produits, des solutions alternatives telles que l'utilisation de matériaux recyclés ou de bioplastiques.

## ...AFIN DE CRÉER DE LA VALEUR POUR TOUTES NOS PARTIES PRENANTES

 <p>BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</p>	<p>Pour favoriser l'engagement et la fidélité de nos équipes, nous nous efforçons de faire en sorte que leurs tâches quotidiennes soient satisfaisantes et sûres.</p>	<p>84,3 % 1,87 0,9 %</p>	<p>taux d'engagement des collaborateurs taux de fréquence des accidents du travail* taux d'absentéisme</p>
 <p>UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE RÉDUITE</p>	<p>Nous avons considérablement réduit l'empreinte environnementale de BIC en travaillant sur l'ensemble de notre chaîne de production : de la création du produit à la fin de son cycle de vie, en passant par une stratégie de recyclage et des émissions contrôlées des usines et des bureaux.</p>	<p>-8,4 %** +3,8 %** -3,7 %** -0,58 %**</p>	<p>consommation d'eau consommation d'énergie production de déchets émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 &amp; 2)</p>
 <p>DES PRODUITS QUI DURENT LONGTEMPS</p>	<p>Nous accélérons l'innovation pour relever les défis de demain : répondre aux besoins des consommateurs tout en réduisant l'impact environnemental des produits BIC®. Avec les préoccupations croissantes de la société en matière d'environnement, nous sommes de plus en plus reconnus pour nos produits de haute qualité et durables.</p>	<p>&gt; 2 km 3 000 17 jours</p>	<p>d'écriture pour un stylo à bille BIC® Cristal® flammes pour un briquet BIC® Maxi de rasage avec le BIC® Flex 3</p>
 <p>L'ÉDUCATION, UNE PRIORITÉ</p>	<p>Motivés par notre conviction que l'éducation est essentielle pour lutter en faveur du libre arbitre, du développement de l'autonomie et contre la pauvreté, nous poursuivons notre engagement avec des objectifs ambitieux fixés en 2018, pour améliorer les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde d'ici à 2025.</p>	<p>208 61 M 0,7 %</p>	<p>projets philanthropiques soutenus enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées depuis 2018 bénéfice avant impôt investi dans les actions de mécénat</p>
 <p>UNE CROISSANCE RENTABLE À LONG TERME</p>	<p>En tant qu'entreprise, la création de valeur financière est essentielle à la pérennité de BIC. Au fil des ans, nous sommes restés engagés à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes, en nous concentrant sur le partage de notre succès avec nos actionnaires.</p>	<p>1 949,4 M€ 176,1 M€ 113,6 M€ 155,2 M€</p>	<p>chiffre d'affaires résultat net dépenses d'investissement dividendes ordinaires</p>

\* Effectifs BIC et intérimaires, par million d'heures travaillées \*\* par tonne de production, entre 2018 et 2019.



## LE PLAN DE TRANSFORMATION "BIC 2022 - INVENT THE FUTURE"

En 2019, BIC a présenté son plan de transformation "BIC 2022 - Invent the future". Fondé sur quatre piliers stratégiques – efficacité, innovation, marques centrées sur le consommateur et distribution omnicanale –, ce plan de transformation nous permettra de consolider notre leadership dans nos trois catégories d'activité et de créer de la valeur durable à long terme.

### Efficacité

Accroître l'efficacité de nos opérations de fabrication au niveau mondial, en explorant les moyens d'optimiser nos processus d'approvisionnement et notre modèle de chaîne logistique. Mettre en place un modèle de production plus complet, flexible, rentable, centré sur les données et responsable, tout en maintenant la sécurité, la qualité et le juste prix des produits

#### OBJECTIF 2022

45 M€

45 MILLIONS D'EUROS  
D'ÉCONOMIES  
ANNUELLES

#### RÉALISATIONS 2019

Début des économies grâce à un ensemble de programmes d'efficacité, notamment la mise en place d'une nouvelle organisation centralisée des achats et la mise en œuvre d'une planification "end-to-end" et de processus intégrés de planification des ventes et des opérations à travers le monde

### Innovation

Renforcer les capacités de BIC en matière de connaissance des consommateurs. Accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits innovants pour favoriser l'innovation durable, avec les consommateurs au centre

#### OBJECTIF 2022

20%

ACCROÎTRE DE 20%  
PAR AN LE NOMBRE  
DES DÉPÔTS DE  
NOUVEAUX BREVETS

#### RÉALISATIONS 2019

Lancement des produits suivants :

- ◆ Le feutre de tatouage éphémère BodyMark™ by BIC®
- ◆ Le feutre d'écriture BIC® Intensity Medium
- ◆ Le rasoir BIC® Soleil® Click 5
- ◆ Aux États Unis, la nouvelle marque de rasoirs vendus directement au consommateur et en ligne : Made for YOU™



Se connecter et s'engager plus efficacement avec tous les consommateurs, afin de continuer à tirer profit de nos marques uniques.

Adapter et renforcer notre infrastructure de communication numérique et adopter les nouvelles tendances d'achat telles que la personnalisation

**OBJECTIF 2022**

20%

ENGAGER UN DIALOGUE DIRECT AVEC 20% DE NOS CONSOMMATEURS

**RÉALISATIONS 2019**

- ◆ Mise en œuvre d'une plateforme de gestion globale de la relation client (CRM) visant à améliorer les relations directes avec les consommateurs de produits BIC®

**Des marques ciblées et centrées sur le consommateur**

Renforcer nos opérations commerciales pour devenir un véritable spécialiste de l'omnicanal, en ligne et hors ligne, afin de stimuler la croissance de valeur

**OBJECTIF 2022**

10%

ATTEINDRE 10% DE CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ GRÂCE AU COMMERCE EN LIGNE

**RÉALISATIONS 2019**

- ◆ Création de deux centres d'expertise (stratégie commerciale & analyses, commerce électronique & numérique) pour renforcer nos performances commerciales au quotidien et nos stratégies de mise sur le marché
- ◆ Augmentation du chiffre d'affaires du e-commerce de 13% en 2019
- ◆ Lancement en France de BIC.com, site de vente directe en ligne


**Distribution omnicanale**




## DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'AMBITION "WRITING THE FUTURE, TOGETHER"

En 2018, nous avons franchi une nouvelle étape dans notre engagement historique en faveur du développement durable, avec le lancement d'un plan à long terme ambitieux, axé sur cinq engagements clés. Deux ans après sa mise en œuvre, le programme *Writing the Future, Together* est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour 2025. Cette feuille de route est au cœur de notre ambition de créer de la valeur durable à long terme qui profite à toutes les parties prenantes et de notre contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

### #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®

<b>DESCRIPTION</b>	<b>RÉALISATIONS 2019</b>
Un design simple et inventif, nécessitant peu de matières premières et garantissant une longue durée de vie : le développement durable est intégré aux produits BIC® dès la phase de conception	
<b>ENGAGEMENT 2025</b>	
D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin 2019, le processus et les critères d'évaluation et d'amélioration des produits sont définis et alignés pour toutes les catégories de produits BIC®. Porté par un logiciel dédié pour l'ensemble des produits BIC® existants et par les développements à venir, ce processus a permis d'évaluer <b>90%</b> du portefeuille de produits</li> <li><b>6%</b> de plastiques recyclés entrent dans la fabrication des produits BIC® (Papeterie)</li> <li>Au moins <b>50%</b> de produits BIC® présentent des bénéfices environnementaux</li> <li>BIC a signé un partenariat avec LOOP, la plateforme de e-commerce d'économie circulaire créée par TerraCycle. LOOP propose une solution de e-commerce pratique et accessible à tous, grâce à des produits et contenants durables et rechargeables et en réduisant la dépendance aux emballages</li> </ul>
<b>ODD*</b>	
	

### #2 Agir contre le changement climatique



<b>DESCRIPTION</b>	<b>RÉALISATIONS 2019</b>
Le Groupe BIC adopte une approche globale au regard de la consommation énergétique (efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, etc.) en se basant sur la feuille de route développée par le Groupe et sur des choix au niveau local	
<b>ENGAGEMENT 2025</b>	
D'ici 2025, BIC utilisera <b>80 % d'électricité renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>76%</b> de l'électricité est d'origine renouvelable</li> <li>Le Groupe poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, au cours des 10 dernières années, la consommation énergétique par tonne de produits a baissé de <b>12,6%</b></li> <li>BIC a renouvelé son engagement en faveur du climat en signant le <i>French Business Pledge</i>, aux côtés de 98 autres entreprises françaises. Les entreprises signataires luttent contre le changement climatique dans le monde entier en définissant des approches concrètes et en développant des solutions, des produits et des services qui réduisent significativement les émissions de GES, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture et des biens de consommation</li> </ul>
<b>ODD*</b>	
	

\* Objectifs de Développement Durable de l'ONU.







### #3 S'engager pour la sécurité au travail

<p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTION</b></p> <p><i>Le Groupe est depuis toujours attaché à la sécurité, la santé et le bien-être de toutes les personnes travaillant sur les sites du Groupe. Notre objectif : offrir un environnement de travail sûr et propice au développement</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>RÉALISATIONS 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ À la fin 2019, BIC intègre la démarche Santé-Sécurité dans les départements clés issus de la nouvelle organisation</li> <li>◆ <b>167</b> managers ont été formés à <i>Managing Safely</i></li> <li>◆ Plus de <b>46 000</b> heures de formation à la santé-sécurité ont été délivrées en 2019</li> <li>◆ Nombre d'accidents ayant engendré une interruption de travail par million d'heures travaillées en 2019 : <b>1,87</b></li> <li>◆ Nombre de jours calendaires perdus à la suite d'un accident par million d'heures travaillées en 2019 : <b>0,06</b></li> <li>◆ Le Groupe est membre de "Vision 0" un programme de l'Association Internationale de Sécurité Sociale. Tous les mois, les directeurs d'usine ainsi que leur responsable HSE participent à une réunion téléphonique, mesurent les progrès accomplis et partagent leurs expériences</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ENGAGEMENT 2025</b></p> <p><b>D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>ODD*</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> </div> </div>	

### #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs

<p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTION</b></p> <p><i>Pour que le Groupe soit considéré comme une entreprise responsable, il se doit de contrôler l'intégralité de sa chaîne de valeur. Pour ce faire, l'équipe Achats analyse l'ensemble des risques, puis sélectionne les fournisseurs stratégiques et travaille de concert avec ces derniers en adoptant une démarche responsable</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>RÉALISATIONS 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ À la fin 2019, les fournisseurs stratégiques, les risques et les actions sont identifiés, et l'organisation et les outils mis en place :</li> </ul> <div style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px; margin-left: 20px;"> <p><b>292</b> fournisseurs stratégiques identifiés</p> <p><b>95</b> risques identifiés</p> <p><b>43%</b> des fabricants sous contrat audités en 2019</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation, avec un acheteur unique en charge de chaque famille d'achat. Il a développé un guide d'évaluation et de sélection des fournisseurs stratégiques sur la base de leurs démarches et performances RSE, et a construit un programme de formation aux achats responsables, intégré au cursus global de formation des acheteurs</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ENGAGEMENT 2025</b></p> <p><b>D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>ODD*</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> </div> </div>	

\* Objectifs de Développement Durable de l'ONU.



#5

## S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

### DESCRIPTION

*L'éducation a le pouvoir de changer le monde et a toujours été au centre des préoccupations du Groupe*

### ENGAGEMENT 2025

**D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde**

### ODD\*



### RÉALISATIONS 2019

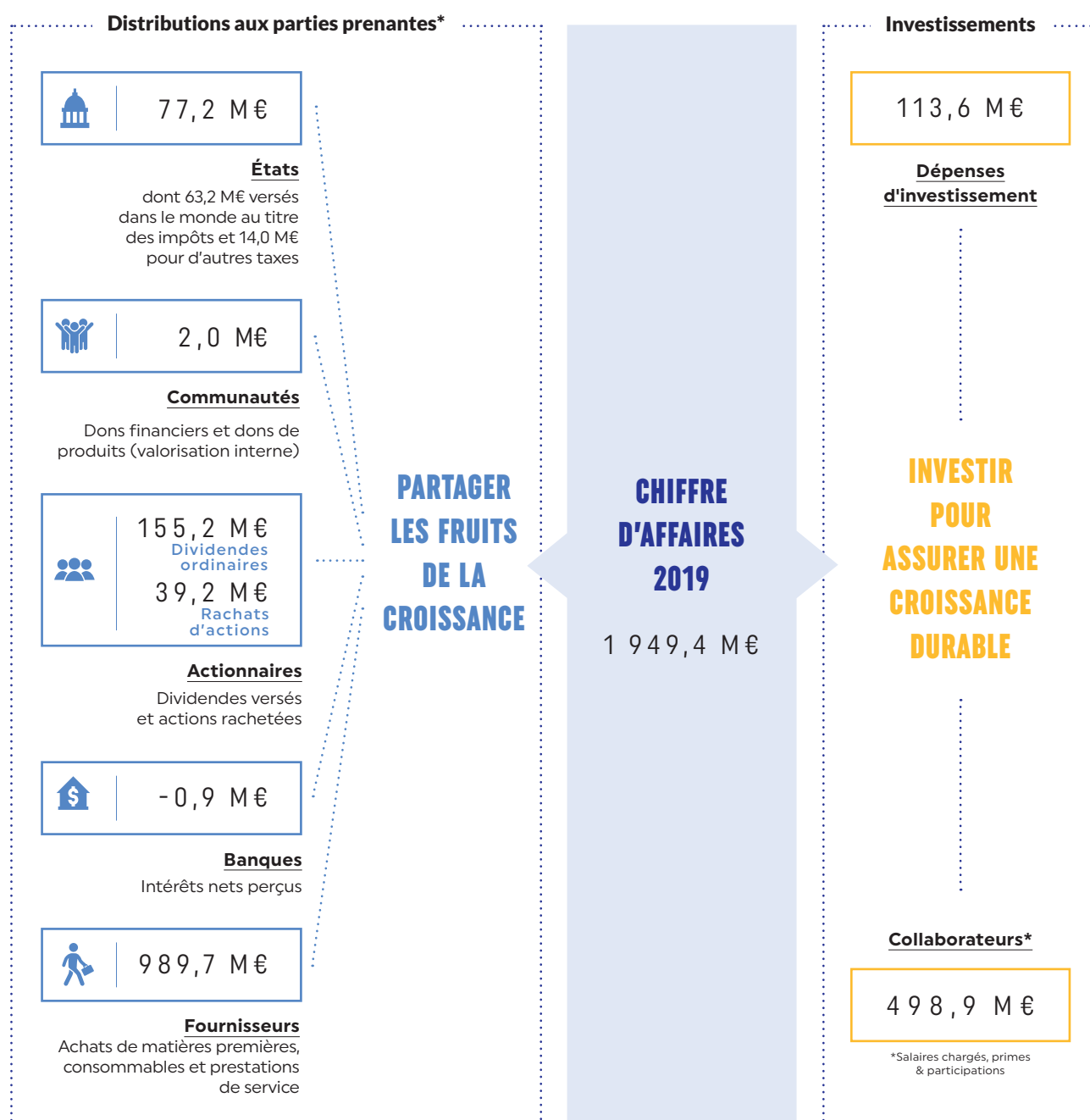
- ◆ Les conditions d'apprentissage d'environ **61** millions d'enfants ont été améliorées depuis 2018. Pour la deuxième année consécutive, BIC a consacré une semaine à l'éducation, *BIC Global Education Week*, invitant chaque collaborateur à dédier une journée de travail pour améliorer les conditions d'apprentissage dans le monde. 76 sites BIC répartis dans 50 pays ont pris part à cette action
- ◆ Le Groupe BIC a inauguré son tout premier centre de formation professionnelle BIC Cello à Karambeli, en Inde. Après 500 heures de formation et un examen officiel, les étudiants ont obtenu un certificat. Deux promotions ont été diplômées au cours de l'année 2019 et tous ont trouvé un emploi chez BIC ou ailleurs
- ◆ La Fondation d'Entreprise BIC est partenaire de l'association française à but non lucratif Article 1 depuis 2018 ; cette association soutient le programme *JobReady*, qui vise à aider les jeunes issus de milieux défavorisés à identifier et mettre en valeur leurs *soft skills* lors de la recherche d'un emploi, en leur offrant des atouts différents qui faciliteront leur insertion professionnelle

\* Objectifs de Développement Durable de l'ONU.



## PARTAGE DE LA VALEUR

Un dialogue permanent avec nos parties prenantes nous permet de mieux comprendre et répondre à leurs attentes tout en apprenant d'eux et en intégrant leurs perspectives dans nos actions afin d'augmenter la valeur que nous créons à leur profit.



\* La distribution aux parties prenantes ne tient pas compte de la variation du besoin d'exploitation.

## 4. BIC EN 2019

### 4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### LE GROUPE EN 2019

##### Événements clés en 2019

<b>Février</b>	En février, BIC a lancé le plan de transformation « BIC 2022 – <i>Invent the Future</i> ». Ce plan comprend quatre piliers stratégiques pour favoriser la croissance rentable des ventes à long terme : l'efficacité, l'innovation, des marques orientées vers le consommateur et la distribution omnicanale. Pour mieux répondre aux défis actuels, un Comité Exécutif a été créé pour définir l'ambition à long terme du Groupe et mettre en œuvre la stratégie de BIC en renforçant la responsabilité et l'expertise tout en favorisant la collaboration entre les différentes fonctions à travers le Groupe.
<b>Mars</b>	Le 11 mars, BIC a officiellement inauguré à Kasarani, Nairobi (Kenya) son usine pour l'Afrique de l'Est. Cet établissement fait suite au transfert de la fabrication au Kenya et de la distribution en Afrique de l'Est de HACO Industries Kenya Ltd. Après quarante ans de présence par l'intermédiaire d'un distributeur local, BIC a créé sa filiale pour mettre en œuvre sa stratégie de proximité et étendre la présence de sa marque.
<b>Juin</b>	Le 6 juin, BIC est entré dans la deuxième phase de son plan de transformation « BIC 2022 – <i>Invent the Future</i> », qui vise à créer les structures adéquates pour améliorer son efficacité globale et soutenir la croissance de ses activités. Cette phase devrait générer environ 25 millions d'euros d'économies annualisées d'ici la fin 2022, en plus des 20 millions d'euros annoncés en février.
<b>Juillet</b>	Le 30 juillet 2019, BIC a saisi la Médiatrice européenne d'une plainte pour mauvaise administration par la Commission européenne de la procédure d'infraction, initiée en 2010 à l'encontre des Pays-Bas en raison du défaut d'actions pour imposer le respect des normes de sécurité applicables aux briquets. Dans sa plainte du 30 juillet dernier auprès de la Médiatrice, BIC a notamment souligné le délai déraisonnable de traitement du dossier par la Commission européenne.
<b>Octobre</b>	Le 23 octobre 2019, BIC a finalisé l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria (LSNL), premier fabricant d'instruments d'écriture au Nigeria. Cette acquisition est cohérente avec la stratégie continue de croissance externe de BIC en Afrique.

Le chiffre d'affaires 2019 s'est élevé à 1 949,4 millions d'euros, stable en publié, et en baisse de - 1,9 % à base comparable. L'impact favorable de la variation de devises + 2,3 % s'explique principalement par l'appréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro.

Le chiffre d'affaires de l'Europe a progressé de 2,3 %, celui de l'Amérique du Nord a baissé de 4,1 % et celui des marchés en croissance a baissé de 3,1 %, tous à base comparable.

## COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2018	2019	En publié	À base comparable
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 949,8</b>	<b>1 949,4</b>	<b>0,0 %</b>	<b>- 1,9 %</b>
Coût des ventes	935,5	972,1		
<b>Marge brute</b>	<b>1 014,3</b>	<b>977,3</b>		
Charges administratives et autres charges d'exploitation	755,5	724,6		
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>258,8</b>	<b>252,7</b>		
Résultat financier	2,8	(1,3)		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>261,6</b>	<b>251,4</b>		
Impôts	(88,2)	(75,3)		
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>173,4</b>	<b>176,1</b>		
<b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>3,80</b>	<b>3,91</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	45 598 109	45 056 076		

Le taux de marge brute de 2019 s'est établi à 50,1 %, comparé à 52,0 % en 2018.

Le résultat d'exploitation normalisé de 2019 était de 331,8 millions d'euros (avec une marge d'exploitation normalisée de 17,0 %).

## PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE

(en points)	T4 2019 vs. T4 2018	2019 vs. 2018
• Variation des coûts de production <sup>(a)</sup>	(1,4)	(1,9)
• Soutien à la marque	(0,1)	(0,4)
• Dépenses d'exploitation et autres dépenses	+ 2,6	+ 1,2
<b>Variation de la marge d'exploitation normalisée</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>(1,1)</b>

(a) Ceci exclut l'impact de l'hyperinflation de l'Argentine en 2018

4



## ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)	2018	2019
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>258,8</b>	<b>252,7</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>13,3 %</b>	<b>13,0 %</b>
Dépréciation du <i>Goodwill</i> et de la marque Cello en 2019 et du <i>Goodwill</i> de Cello et de PIMACO en 2018	74,2	44,3
Coûts de restructuration (plan de transformation en 2018 et 2019, réorganisation des activités industrielles Papeterie et Briquets en 2018, coûts liés à l'acquisition de Haco Industries en 2018)	15,4	44,7
Ajustement du coût des services passés des pensions au Royaume-Uni en 2019	-	(9,9)
Cession de BIC Sport	4,9	-
Application de la norme IAS 29 d'hyperinflation en Argentine	(0,9)	-
<b>Résultat d'exploitation normalisé</b>	<b>352,4</b>	<b>331,8</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>18,1 %</b>	<b>17,0 %</b>

## RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(en millions d'euros)	2018	2019
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>258,8</b>	<b>252,7</b>
Résultat financier	2,8	(1,3)
Résultat avant impôts	261,6	251,4
Résultat net part du Groupe	173,4	176,1
<b>Résultat net part du Groupe normalisé<sup>(a)</sup></b>	<b>267,8</b>	<b>246,7</b>
Résultat net part du Groupe par action normalisé (en euros)	5,87	5,47
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	3,80	3,91

(a) Hors impact de la dépréciation du *Goodwill* de Cello et de PIMACO en 2018, la cession de BIC Sport en 2018, des coûts de restructuration et de l'application de la norme d'hyperinflation en Argentine en 2018 et 2019, de la dépréciation de la marque et du *Goodwill* de Cello en 2019 et les ajustements des coûts des services passés au Royaume-Uni en 2019.

**La baisse du Résultat financier 2019** s'explique par l'impact favorable plus important en 2018 de la réévaluation à la juste valeur d'actifs financiers libellés en dollars U.S. (contre le BRL et l'EUR).

**Le taux d'imposition** effectif en 2019 était de 30,0 % contre 33,7 % en 2018 (27,3 % hors dépréciation du *Goodwill* de la marque Cello et impact fiscal associé en 2019 et 26,3 % hors dépréciation du *Goodwill* Cello et PIMACO en 2018).

## PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE EN 2019

**Consommation d'eau :** - 8,4 % de consommation d'eau rapportée à la tonne de production entre 2018 et 2019. Sur cette période, la consommation totale d'eau a diminué de - 14 % alors que la production a diminué de - 5,8 %. Ceci s'explique notamment par la mise en place de programmes pour optimiser les processus industriels et les machines.

**Consommation d'énergie :** + 3,8 % d'énergie consommée par tonne de production entre 2018 et 2019. Cette augmentation est parfois due à la maintenance des machines ou aux autres besoins de l'usine comme le chauffage. Certains sites en ont besoin pour la fabrication des moules. D'autres sites utilisent cette énergie sous forme de diesel lors de coupures de courant ou de transfert d'activité.

**Électricité renouvelable :** en 2019, la part d'électricité renouvelable consommée par le Groupe BIC s'élevait à 76 %, contre 68 % en 2018. Cette augmentation significative de l'utilisation d'électricité renouvelable par le Groupe reflète son engagement dans ce domaine.

**Émissions de gaz à effet de serre :** la quantité totale des émissions directes et indirectes de GES a ainsi été estimée à 97 711 teqCO<sub>2</sub> en 2019. Une baisse de - 0,58 % de la quantité totale des émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2) de GES, notamment en raison des variations des facteurs d'émission nationaux (scope 2), qui ont diminué pour certains pays.

**Déchets :** une augmentation de 3,7 % de la quantité de déchets générés par tonne de production entre 2018 et 2019, résultant d'une augmentation (+4 %) du ratio de déchets non dangereux générés par tonne de production, qui représente 83 % des déchets du Groupe, et d'une augmentation (+3,65 %) du ratio de déchets dangereux.

**Effectifs :** en 2019, 10 002 collaborateurs ont reçu une formation (soit 60 % de l'effectif présent au 31 décembre 2019) avec une moyenne de 2,2 jours par employé.

**Diversité :** en 2019, les femmes représentaient 48 % des effectifs permanents du Groupe : 36 % des effectifs en Europe, 42 % en Amérique du Nord, 48 % en Amérique latine et en Asie, 39 % au Moyen-Orient - Afrique, 41 % en Asie-Pacifique-Océanie et 60 % en Inde.

**Santé-Sécurité :** en 2019, les systèmes de management santé et sécurité sont opérationnels à 86 % dans les sites BIC.

Sur l'ensemble des sites du Groupe, les accidents du travail avec arrêt dont sont victimes les salariés BIC sont majoritairement causés par des manutentions ou des machines. Les taux de fréquence diminuent en 2019 de 2,14 à 1,87. La mise en place et le déploiement de plans d'actions se poursuivront en 2019 pour développer la culture sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux. Le taux de gravité baisse à 0,06. Par ailleurs en 2019, 55 sites n'ont reporté aucun accident avec arrêt dont 10 usines.

**Droits de l'Homme :** le Groupe réalise 92 % de son chiffre d'affaires en fabriquant des produits dans ses propres usines. 83 % de ces usines sont situées dans des pays sans risque droits de l'homme, selon le classement Freedom House <sup>(1)</sup>.

**Mécénat :** en 2019, les dons de produits et dons financiers dans le monde ont représenté 2 millions d'euros (valorisation interne), principalement dans les domaines de l'éducation <sup>(2)</sup>, de la santé et l'aide d'urgence. Ces deux types d'opérations représentent 84 % des actions auprès des communautés en nombre et 86 % en valeur.

**Éducation :** à fin 2019, le Groupe BIC estimait à 61 millions le nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées à travers des actions directes auprès des enfants ou à travers des actions auprès des enseignants et des parents.

4

## PERFORMANCE DU GROUPE EN 2019 PAR CATÉGORIE

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2018 - 2019

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation	
	2018	2019	2018	2019
Papeterie	771,9	774,4	(14,1)	(6,7)
Briquets	685,8	679,0	242,5	217,7
Rasoirs	438,0	463,0	43,7	47,2
Autres Produits	54,0	33,1	(13,4)	(5,5)

(1) Source : « Freedom in the World 2018 », une étude par l'ONG Freedom House.

(2) Sont considérées pour cet indicateur toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.



## RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2018 – 2019

(en %)	Résultat d'exploitation normalisé		Résultat d'exploitation	
	2018	2019	2018	2019
Papeterie	62,8	47,8	(14,1)	(6,7)
Briquets	247,0	232,1	242,5	217,7
Rasoirs	45,4	56,2	43,7	47,2
Autres Produits	(2,8)	(4,3)	(13,4)	(5,5)

## MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2018 – 2019

(en %)	Marge d'exploitation normalisée		Marge d'exploitation	
	2018	2019	2018	2019
Papeterie	8,1	6,2	(1,8)	(0,9)
Briquets	36,0	34,2	35,4	32,1
Rasoirs	10,4	12,1	10,0	10,2

## Papeterie

Le chiffre d'affaires 2019 de la Papeterie a progressé de 0,3 % en publié, et a baissé de 3,4 % à base comparable.

- **En Europe**, nous avons surperformé sur des marchés en décroissance, gagnant des parts de marché dans des pays clés comme la France et le Royaume-Uni<sup>(1)</sup>. Nos produits à valeur ajoutée, comme le stylo gel BIC® Gelocity Quick Dry et le feutre d'écriture BIC® Intensity Medium ont enregistré de bonnes performances. Le commerce en ligne a progressé de + 14 % comparé à l'année précédente.
- Les résultats de **l'Amérique du Nord** ont été impactés par de faibles ventes aux consommateurs au moment de la rentrée scolaire. Toutefois nos nouveaux produits comme le BIC® Gelocity Ultra et le feutre de tatouage éphémère BIC® BodyMark continuent d'enregistrer de bonnes performances. À date, BIC a surperformé sur les segments du Gel, des porte-mines et de la correction et continue sa progression sur le commerce en ligne, atteignant ainsi 13,0 % de parts de marché en valeur (+ 0,8 point)<sup>(2)</sup>.
- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires était en baisse d'environ 10 % (*high-single-digit*). En début d'année, la performance a été impactée par PIMACO (notre fabricant et distributeur d'étiquettes adhésives) et une faible exécution en Équateur au premier semestre. Sur la période de rentrée scolaire en 2019, alors que nous avons surperformé un marché en baisse au Brésil, nous avons perdu 2,5 points en valeur<sup>(3)</sup> au Mexique, en raison de faibles performances des segments stylos à bille et crayons graphites sur un marché très concurrentiel.
- **Au Moyen Orient et en Afrique**, grâce à l'intégration des activités de production et de distribution de Haco Industries Ltd., nous avons fait évoluer notre stratégie de mise sur le marché en Afrique de l'Est, et avons enregistré une croissance à deux chiffres de notre chiffre d'affaires dans la région. De même, en 2019, nous avons eu une bonne saison de rentrée des Classes en Afrique du Sud. Le 23 octobre 2019,

BIC a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Lucky Stationery Nigeria Ltd. au Nigeria.

- **En Inde**, sur un marché difficile, les ventes domestiques de Cello ont enregistré une baisse à deux chiffres (*double-digit*) à base comparable, impactées par un fort niveau d'inventaire chez les « superstockist » et par notre stratégie de rationalisation de notre portefeuille de produits. Pour autant, nous continuons à voir une amélioration des performances de nos Marques Championnes, comme Butterflow.

La marge d'exploitation normalisée de l'exercice 2019 en Papeterie était de 6,2 % comparé à 8,1 % en 2018. La baisse s'explique par la hausse du coût des matières premières ainsi que par l'impact défavorable des taux de change.

## Briquets

Le chiffre d'affaires 2019 des Briquets était en baisse de 1,0 % en publié et en baisse de 3,7 % à base comparable.

- **L'Europe** a été marquée par un ajustement des prix dans toute la région et par le lancement de notre première campagne publicitaire à destination de nos consommateurs en France, Belgique, Allemagne et Italie, visant à renforcer l'image de marque BIC® en matière de qualité et de sécurité.
- **En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a été fortement impacté par la dégradation du marché des briquets de poche aux États-Unis. Sur l'année, le marché était en baisse de - 8,2 % en volume et de - 5,9 % en valeur<sup>(4)</sup>. Nous avons toutefois maintenu nos parts de marché en volume et en valeur. Le marché des briquets utilitaires continue de croître et surperforme le marché avec une progression de + 12,5 % en valeur<sup>(4)</sup>, grâce à des gains de distribution dans la grande distribution.
- Le chiffre d'affaires de **l'Amérique latine** a progressé d'environ 5 % tiré par le Brésil grâce à l'augmentation des prix opérée en juin et à de plus gros volumes dans la distribution traditionnelle. Au Mexique, les ventes ont été stimulées par des gains de distribution dans les magasins de proximité.

(1) GfK - à fin décembre 2019 EU7 - en valeur.

(2) NPD - à fin décembre 2019 - en valeur.

(3) Nielsen - à fin décembre 2019 - Uniquement canaux modernes - en valeur.

(4) IRI - à fin décembre 2019 - en valeur.



**La marge d'exploitation normalisée de l'exercice 2019 des Briquets était de 34,2% comparé à 36,0% en 2018.** La baisse s'explique par l'impact défavorable des taux de change ainsi que des investissements plus élevés dans le soutien à la marque.

## Rasoirs

**Le chiffre d'affaires 2019 des Rasoirs** était en hausse de 5,7% en publié et en hausse de 3,2% à base comparable.

- **En Europe**, alors que le marché des rasoirs était en légère baisse, la performance de l'Europe de l'Ouest a été bonne grâce aux succès de nos produits à valeur ajoutée et des nouveaux lancements tels que BIC® Miss Soleil Sensitive. En Russie, nous avons surperformé un marché stable, en gagnant 0,8 point en valeur<sup>(1)</sup>, grâce à de nouveaux gains de distribution et au succès continu de la gamme de rasoirs BIC® Flex Hybrid.
- **En Amérique du Nord**, le marché des rasoirs non rechargeables continue d'être très concurrentiel et a diminué de 4,2% en valeur<sup>(2)</sup>. Nous avons gagné 1,9 point pour atteindre 28,1% de part de marché en valeur, grâce notamment à la surperformance des rasoirs non rechargeables féminins, attribuable à la distribution élargie de BIC® Silky Touch, et au succès continu de la gamme BIC® Soleil. Sur le segment masculin, nous avons surperformé la catégorie avec le BIC® Flex5 Hybrid comme principal moteur de croissance grâce à des promotions en magasin réussies. La marque « Made For YOU » offrant un rasoir cinq-lames rechargeables pour hommes et femmes a été lancée aux États-Unis en partenariat avec Amazon.

- Les performances **de l'Amérique latine** ont été tirées par le Mexique, où, sur un marché très concurrentiel, nous avons gagné 1,0 point en valeur<sup>(3)</sup>, grâce à des gains de distribution et à la performance robuste des produits haut de gamme et des nouveaux lancements comme BIC® Flex3 Hybrid et BIC® Soleil Click 5. Au Brésil, nous avons surperformé le marché, grâce au succès de notre offre de rasoirs trois-lames, et atteint un record historique de part de marché avec 28,2% en volume et 21,9% en valeur.

- **Au Moyen-Orient et en Afrique**, le chiffre d'affaires était en légère hausse grâce à de bonnes performances en Afrique du Nord et à de fortes activités promotionnelles sur le rasoir BIC®1 pendant la Coupe d'Afrique des Nations dans les pays d'Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud.

**La marge d'exploitation normalisée de l'année 2019 en Rasoirs** était de 12,1% comparé à 10,4% en 2018. L'augmentation s'explique par la croissance du chiffre d'affaires, qui a plus que compensé l'impact défavorable des taux de change.

## Autres Produits

**Le chiffre d'affaires 2019 des Autres Produits** a reculé de 38,7% en publié et augmenté de 1,2% à base comparable.

**Le résultat d'exploitation normalisé 2019 des Autres Produits** était de -4,0 millions d'euros, comparé à -2,8 millions d'euros en 2018.

4

(1) Nielsen - à fin décembre 2019 - en valeur.

(2) IRI - 29 décembre 2019 - en valeur.

(3) Nielsen - Rasoirs non-rechargeables - décembre 2019 - en valeur.



## PERFORMANCE DU GROUPE EN 2019 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2018	2019	En publié	À base comparable
<b>Groupe</b>				
Chiffre d'affaires	1 949,8	1 949,4	- 0,0 %	- 1,9 %
<b>Europe</b>				
Chiffre d'affaires	559,7	558,9	- 0,1 %	+ 2,3 %
<b>Amérique du Nord</b>				
Chiffre d'affaires	765,6	764,4	- 0,2 %	- 4,1 %
<b>Marchés en croissance</b>				
Chiffre d'affaires	624,5	626,1	+ 0,3 %	- 3,1 %

### IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2018	2019
Périmètre	(0,6)	(0,4)
Devises	(4,8)	+ 2,3
• Dont USD	(1,5)	+ 1,9
• Dont BRL	(1,5)	(0,2)
• Dont MXN	(0,4)	+ 0,3
• Dont RUB et UAH	(0,2)	+ 0,1
• Dont INR	(0,3)	+ 0,1

### SENSIBILITÉ DES VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2018	2019
+/- 5 % variation du dollar américain	+/- 1,8	+/- 1,8
+/- 5 % variation du réal brésilien	+/- 0,4	+/- 0,4
+/- 5 % variation du peso mexicain	+/- 0,3	+/- 0,3

## Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2019, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 558,9 millions d'euros, soit une progression de 2,3 % à base comparable d'une année sur l'autre.

Les performances d'Europe sont attribuables à la hausse du prix des briquets, à une bonne rentrée scolaire en France et à la surperformance de la Russie dans les Rasoirs.

- **Dans la Papeterie :** Le chiffre d'affaires a légèrement progressé (*low single-digit*). La rentrée scolaire a été très bonne en France, où BIC a gagné des parts de marché pour la 16<sup>e</sup> année consécutive. Nos produits à valeur ajoutée, tels que le BIC® Gelocivity Full Grip et le feutre BIC® Intensity Medium récemment lancé, ont été les moteurs de la performance. Nos ventes en ligne ont augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente.
- **Dans les Briquets :** Le chiffre d'affaires a légèrement progressé (*low single-digit*). Nous avons effectué des ajustements de prix dans toute la région et lancé une campagne de publicité, s'adressant directement à nos consommateurs, pour renforcer l'image de marque BIC en matière de qualité et de sécurité.
- **Dans les Rasoirs :** le chiffre d'affaires a progressé de 5 % (*mid-single-digit*) grâce aux produits à valeur ajoutée tels que BIC® Flex 3, BIC® Miss Soleil et BIC® Flex 5, ainsi que des nouveaux lancements tels que BIC® Miss Soleil Sensitive en Europe de l'Ouest. Les performances en Russie ont continué avec de nouveaux gains de distribution dus au succès continu de la gamme BIC® Flex Hybrid et le lancement effectif du BIC® Flex 5 Hybrid au premier trimestre.

## Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2019, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'est établi à 764,4 millions d'euros, soit une baisse de 4,1 % à base comparable, particulièrement touché par les mauvais résultats obtenus lors de la rentrée scolaire aux États-Unis, et par la poursuite de la détérioration du marché des briquets de poche aux États-Unis.

- **Papeterie :** la performance a été affectée par une faible rentrée scolaire. Malgré cela, nous avons continué à voir de nouveaux produits tels que le stylo BIC® Gelocivity Ultra et BIC® le feutre de tatouage BIC® BodyMark fonctionner avec succès et gagner des parts de marché dans le e-commerce.
- **Briquets :** en 2019, le marché du briquet de poche a baissé de 8,2 % en volume et de 5,9 % en valeur<sup>(1)</sup>. Nous avons toutefois maintenu nos parts de marché en volume et en valeur. Le marché des briquets utilitaires continue de croître et BIC a surperformé le marché avec une progression de + 3,8 points de part de marché en valeur, grâce à des gains de distribution dans la grande distribution.
- **Rasoirs :** le marché des rasoirs non rechargeables a continué d'être très concurrentiel et a diminué de 4,2 % en valeur<sup>(1)</sup>. BIC a retrouvé une dynamique et gagné des parts de marché pour la première fois depuis 2017 pour atteindre 28,1 % de part de marché en valeur (+ 1,9 points), grâce notamment à la surperformance des rasoirs non rechargeables féminins. Ces gains sont attribuables à la distribution élargie de BIC® Silky Touch, et au succès de la gamme BIC® Soleil, ainsi que du nouveau produit BIC® Soleil Click 5.

4

(1) IRI - période se terminant le 29 décembre 2019 - en valeur.



## Marchés en croissance

Les marchés en croissance incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2019, le chiffre d'affaires a atteint 626,1 millions d'euros, en baisse de 3,1 % à base comparable.

### Amérique latine

BIC a connu des résultats faibles pendant la période de la rentrée scolaire en raison d'un environnement concurrentiel difficile au Mexique. Néanmoins dans les Rasoirs, le Brésil a obtenu de bons résultats et a atteint son record historique de parts de marché.

- **Papeterie :** le chiffre d'affaires était en baisse d'environ 10 %. En début d'année, la performance a été impactée défavorablement par PIMACO (notre fabricant et distributeur d'étiquettes adhésives) et par une faible exécution en Équateur au premier semestre. Sur la période de rentrée scolaire en 2019, alors que nous avons surperformé un marché en baisse au Brésil, nous avons perdu des parts de marché au Mexique, en raison de faibles performances des segments stylos à bille et crayons graphites sur un marché très concurrentiel.
- **Briquets :** Le chiffre d'affaires a progressé d'environ 5 % tiré par le Brésil où, dans un marché stable, BIC a réussi à s'aligner avec le marché grâce aux activités promotionnelles à travers le pays. Cette performance est aussi grâce à l'augmentation des prix en juin et à des volumes supérieurs dans les réseaux de distribution en direct.
- **Rasoirs :** la croissance a progressé d'environ 5 % tirée par les performances des produits haut de gamme et les gains en distribution dans les commerces de proximité au Mexique. Au Brésil, BIC a surperformé le marché, grâce au succès de notre offre de rasoirs trois-lames, et a atteint un record historique de part de marché en volume et en valeur.

## Moyen-Orient et Afrique/Inde

En Afrique, notre nouvelle usine au Kenya a été inaugurée en mars, suite à l'acquisition de Haco Industries fin 2018. En ligne avec la stratégie de BIC d'être plus proche de ses marchés et de ses consommateurs, BIC a acquis en octobre Lucky Stationery au Nigeria, le premier fabricant d'instruments d'écriture. En Inde, l'environnement de marché est resté difficile, et les performances de Cello ont continué à être impactées par le niveau élevé des stocks de « superstockists ».

- **Papeterie :** en Afrique de l'Est, le transfert des activités de fabrication et de distribution de Haco Industries Ltd. a permis à BIC de connaître une croissance à deux chiffres de ses ventes dans la région. En Afrique du Sud, après une bonne rentrée scolaire en début d'année, BIC a surperformé le marché de la papeterie au cours de l'année. En Inde, Cello Pens a été impacté par le niveau élevé des stocks des « superstockists », ainsi que par la poursuite de notre stratégie de rationalisation du portefeuille. Cela a entraîné une baisse à deux chiffres des ventes domestiques.
- **Rasoirs :** le chiffre d'affaires a légèrement progressé, tiré par la bonne performance de l'Afrique du Nord et par de fortes activités promotionnelles sur le rasoir BIC®1 pendant la Coupe d'Afrique des Nations dans les pays d'Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud.

### Asie-Pacifique

- **Papeterie :** en Australie, BIC a gagné des parts de marché dans un marché en déclin, tandis que les performances ont été faibles en Asie du Sud-Est.
- **Briquets :** de bonnes performances en Océanie, grâce à l'Australie, et en Asie du Sud-est.
- **Rasoirs :** en Australie, sur le marché en déclin des rasoirs non-rechargeables, la performance a été impacté par un environnement concurrentiel difficile.

## 4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

À fin 2019, les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation étaient de 318,2 millions d'euros avec une marge d'autofinancement de 334,5 millions d'euros. La Position Nette de Trésorerie a également été impactée défavorablement par les

investissements industriels, les paiements de dividendes et les rachats d'actions, ainsi que par l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria.

### PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019*	31 décembre 2019
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 638,1</b>	<b>1 625,3</b>	<b>1 608,1</b>
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	22,6	22,6	65,5
Emprunts et dettes financières non courants	32,0	32,0	32,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	157,5	157,5	198,6
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	18,1	18,1	6,7
<b>Situation nette de trésorerie <sup>(a)</sup></b>	<b>161,5</b>	<b>161,5</b>	<b>146,9</b>
Goodwill et immobilisations incorporelles	286,6	286,6	257,7
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 367,0</b>	<b>2 367,0</b>	<b>2 392,2</b>

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Voir Glossaire

\* Bilan d'ouverture: première application IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux"

### TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2018	2019
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>394,6</b>	<b>334,5</b>
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(73,0)	(21,1)
Autres flux d'exploitation	(17,7)	4,8
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation <sup>(a)</sup>	303,9	318,2
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(109,9)	(110,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(226,5)	(210,8)
Flux nets de trésorerie et équivalents de trésorerie nets de découverts bancaires	(32,5)	(3,4)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>149,8</b>	<b>146,8</b>

(a) Voir Glossaire



## 4.3. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 2,45 euros par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2020. Le taux de distribution serait ainsi de 63 % en 2019, contre 91 % en 2018.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

	<b>Dividende ordinaire net (en euros)</b>	<b>Dividende ordinaire net/résultat net par action (taux de distribution)</b>
2018	3,45	91 %
2017	3,45	56 %
2016	3,45	65 %

## 4.4. PERSPECTIVES 2020 ET À LONG TERME

### PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR 2020

Dans le contexte de l'escalade de l'épidémie de Covid-19, la santé et la sécurité de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et consommateurs reste une priorité absolue, et le Groupe soutient toutes les décisions gouvernementales préventives mises en œuvre pour lutter contre l'épidémie. BIC travaille en étroite collaboration avec tous ses partenaires commerciaux pour atténuer la situation et minimiser l'impact financier à long terme de cette épidémie.

Quant aux risques économiques et financiers liés à l'épidémie, le Groupe pourrait potentiellement être exposé de plusieurs manières, notamment à :

- une perturbation de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de BIC, dans le cas où des usines devaient être fermées ; de même si certains fournisseurs et sous-traitants étaient amenés à interrompre leur activité ;
- un impact négatif sur le chiffre d'affaires, qui résulterait de la réduction de l'activité des clients ou bien des fermetures de magasins, en particulier dans la distribution traditionnelle et dans les magasins de proximité ;
- des impacts sur sa base de coûts, avec une détérioration significative de sa capacité à absorber les coûts fixes.

Le Groupe s'appuie sur ses nombreux atouts : son modèle d'affaires intégré, une présence commerciale tant sur les réseaux de distribution magasins que dans la vente en ligne et son bilan solide.

Dans ces conditions et bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'impact global de l'épidémie, les perspectives 2020 et les hypothèses du marché communiquées au marché le 12 février 2020 ne sont plus valables jusqu'à nouvel ordre.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS POUR LE PLAN « BIC 2022 – INVENT THE FUTURE »

Dans le cadre de ce plan « BIC 2022 – *Invent the future* », BIC a fixé les objectifs opérationnels suivants :

- efficacité : réaliser 45 millions d'euros d'économies annualisées et les réinvestir dans la croissance ;
- innovation : augmenter le nombre de dépôts de brevets de 20 % par an ;

- des marques tournées vers les consommateurs : interagir directement avec 20 % de nos consommateurs ;
- distribution omnicanale : atteindre 10 % du chiffre d'affaires dans le commerce en ligne.

### AMBITION À LONG TERME

- proposer des produits et des solutions de qualité, inventifs et fiables, respectueux de notre environnement, pour tous, partout dans le monde ;
- créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes : consommateurs, collaborateurs, communautés locales, clients et actionnaires ;
- générer de la croissance rentable ;
- accroître la productivité tout en investissant en permanence dans nos collaborateurs, dans la recherche et le développement, dans les nouveaux produits et les marques ;
- assurer la rémunération totale de nos actionnaires grâce à une solide génération de trésorerie.

### RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2020 :

- des marchés qui continuent d'être en déclin ;
- le prolongement de l'incertitude économique ;
- l'environnement géopolitique global ;
- la volatilité des taux de change ;
- une variation des coûts des matières premières comparés aux années précédentes.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de la marque BIC®, allée à la diversité de nos équipes multinationales qui opèrent dans plus de 160 pays. Ces équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

4



## OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, génération de trésorerie et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2020, notre priorité est de continuer à tirer la croissance des ventes à travers l'excellence commerciale, des investissements ciblés dans la R&D, le soutien à la marque et les dépenses d'investissements.

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

L'escalade de l'épidémie de COVID-19, en particulier en Europe et aux États-Unis au début de 2020, est suivie attentivement par la direction. L'entreprise évaluera régulièrement l'impact du COVID-19 sur ses activités.

Face à la progression continue de l'épidémie mondiale de COVID-19, le Conseil d'Administration de SOCIETE BIC réuni le 26 mars 2020 a décidé d'ajuster la politique d'allocation du capital pour l'année 2020, afin de prendre en compte l'environnement économique sans précédent. Si le Groupe BIC peut s'appuyer sur son modèle économique intégré et son bilan solide, le niveau d'incertitude quant à l'ampleur et la durée de la crise nécessite une réallocation du cash flow de la Société afin de protéger ses opérations et de renforcer ses positions concurrentielles. Par conséquent, le Conseil d'Administration a décidé, d'une part, de suspendre le programme de rachat d'actions de BIC jusqu'à nouvel ordre et, d'autre part, de réduire le dividende proposé pour l'année fiscale 2019 à 2,45 euros par action, contre 3,45 euros initialement proposé.



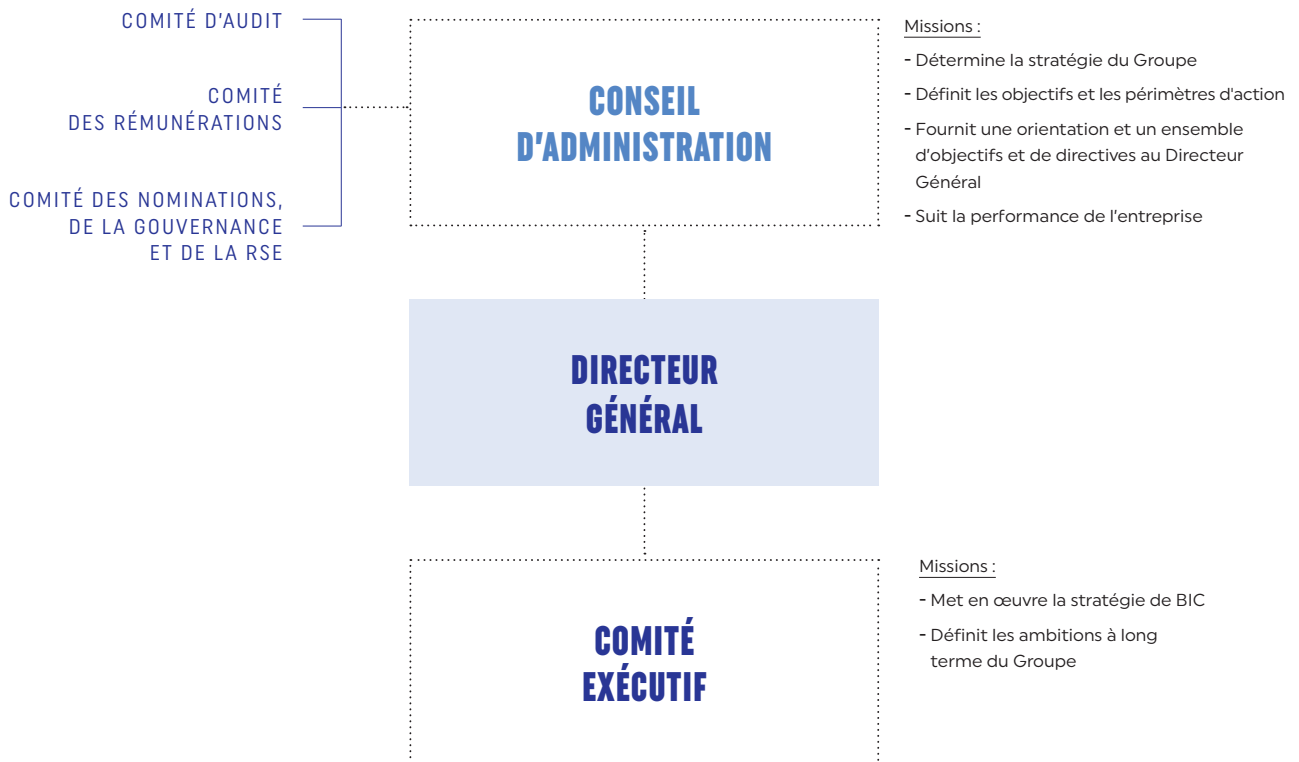
# 5. GOUVERNANCE

---



## GOUVERNANCE

La gouvernance de BIC est organisée de manière à garantir le bon fonctionnement du Groupe et le respect de ses valeurs.



### CONSEIL D'ADMINISTRATION

11	50 %	50 %	3	7	94 %
<b>Administrateurs</b>	<b>Indépendants*</b>	<b>Femmes*</b>	<b>Nationalités</b>	<b>Réunions en 2019</b>	<b>Taux de participation</b>

\* Conformément au code AFEP-MEDEF, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du ratio d'administrateurs indépendants. En outre, conformément à la loi, les administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas inclus dans l'évaluation du pourcentage de femmes au sein du Conseil – données soumises à l'approbation des résolutions par l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2020.

### RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

54 %	45 %	1 %
<b>Public</b>	<b>Famille Bich (droits de vote : 61 %)</b>	<b>Autodétention</b>

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC est de 45 532 240, représentant 67 035 094 droits de vote.



## Un Conseil d'Administration au service de la marque BIC®

BIC s'appuie sur un Conseil d'Administration engagé pour déterminer la stratégie du Groupe. Le Conseil d'Administration est accompagné dans ses travaux par trois comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

### Maëlys Castella ⓘ

#### Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 22 mai 2019.

*Expertises : Finance, RSE, Innovation*



### Elizabeth Bastoni ⓘ

#### Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 15 mai 2013. Présidente du Comité des Rémunérations, Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

*Expertises : Consommateurs, Ressources Humaines, RSE*



### John Glen ⓘ

#### Administrateur

Coopté Administrateur indépendant le 10 décembre 2008. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 mai 2009. Président du Comité d'Audit.

*Expertises : Management, Finance*



### Candace Matthews ⓘ

#### Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 10 mai 2017. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

*Expertises : Management, Distribution, Consommateur, International*



### Marie-Pauline Chandon-Moët

#### Administratrice

Nommée Administratrice le 28 mai 2003.

*Expertises : Consommateur, Management*



### Pierre Vareille ⓘ

#### Président du Conseil d'Administration

Nommé Administrateur indépendant le 14 mai 2009.

Nommé Président du Conseil d'Administration depuis le 16 mai 2018.

*Expertises : Management, Finance, Production*

### Gonzalve Bich

#### Administrateur et Directeur Général

Administrateur et Directeur Général depuis le 16 mai 2018.

*Expertises : Management, International, Consommateur, Innovation, Ressources Humaines*



### Marie-Aimée Bich-Dufour

#### Administratrice

Nommée Administratrice le 22 mai 2019. Membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

*Expertises : Droit, RSE*



### Timothée Bich

#### Administrateur

Coopté Administrateur le 10 décembre 2019. Cooptation soumise à ratification par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2020.

*Expertises : Finance, International*



### SOCIÉTÉ M.B.D

#### Administrateur

Représentée par Édouard Bich. Nommé Administrateur le 24 mai 2006. Membre du Comité d'Audit.

*Expertises : Investissements, Finance*



### Vincent Bedhome

#### Administrateur

Représentant des salariés. Nommé Administrateur le 13 décembre 2017. Membre du Comité des Rémunérations.

*Expertise : Production*



### \*Jake Schwartz

Proposition de nomination en qualité d'administrateur indépendant, soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2020.

*Expertises : Digital, Finance, Management*

ⓘ Indépendant.

5



## TROIS COMITÉS PRÉSIDENTS PAR DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Chaque comité est composé d'administrateurs dont les compétences sont spécialement identifiées pour accomplir ses missions. Pour chaque comité, une description plus détaillée se trouve dans la section correspondante du Document de Référence.

### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit examine et contrôle la pertinence des informations financières et la fiabilité de la gestion des risques, le contrôle interne et le processus de nomination des auditeurs.

### Comité des Rémunérations


Le Comité des Rémunérations formule des recommandations sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs (et sur tous leurs éléments de rémunération et/ou d'avantages), sur les rémunérations des administrateurs et les mesures de performance, en collaboration avec le Comité d'Audit.

### Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Le comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE examine régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil d'Administration, propose au Conseil d'Administration des solutions pour le plan de succession du Président du Conseil, du Directeur Général et des Administrateurs. Il examine le rapport sur les aspects sociaux, sociétaux et sur la responsabilité environnementale, les actions entreprises par le Groupe dans ce domaine et les progrès réalisés par rapport à la stratégie et aux engagements pris.

## ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GÉNÉRALE

### Mandats et fonctions de la Direction Générale et des Administrateurs au 31 décembre 2019



**PIERRE VAREILLE**  
**Président du Conseil d'Administration**  
**62 ANS**  
**Nationalité :** Française  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 14 mai 2009  
**Échéance :** AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

**Actions détenues :** 6 000

**Principale activité :**

Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » – Suisse

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Administrateur – Verallia – France – Administrateur – Outokumpu Oyj – Finlande (société cotée)



**ELIZABETH BASTONI**  
**Administratrice**  
**54 ans**  
**Nationalité :** Américaine  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 15 mai 2013  
**Échéance :** AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

**Actions détenues :** 500

**Principale activité :**

Présidente du Conseil d'Administration, du Comité des Nominations et des Rémunérations – Limeade Inc. – États-Unis

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Présidente – Bastoni Consulting Group, LLC – États-Unis - Membre du Comité d'Audit - Jerónimo Martins - Portugal (société cotée) - Vice-Présidente de National Association of Corporate Directors - Seattle Chapter - États-Unis



**GONZALVE BICH**  
**Administrateur et Directeur Général**  
**41 ans**  
**Nationalités :** Française/Américaine  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** Administrateur : AG du 16 mai 2018 Directeur Général : CA du 16 mai 2018  
**Échéance :** Administrateur : AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021 - Directeur Général : durée indéterminée

**Actions détenues :** Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.

**Principale activité :**

Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. <sup>(a)</sup> – Inde - Administrateur – BIC UK Ltd. <sup>(a)</sup> – Royaume-Uni - *President, Chief Operating Officer* et administrateur – BIC International Co. <sup>(a)</sup> – États-Unis - Administrateur – Association Enactus – États-Unis - Administrateur – Fondation Stewardship – Suisse



**VINCENT BEDHOME**  
**Administrateur représentant les salariés**  
**54 ans**  
**Nationalité :** Française  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** CA du 13 décembre 2017 (désignation par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)  
**Échéance :** 13 décembre 2020

**Actions détenues :** 23

**PRINCIPALE ACTIVITÉ :** Chef de projet Catégorie Papeterie

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Aucun



**JAMES DIPIETRO**  
**Directeur Général Délégué**  
**60 ans**  
**Nationalité :** Américaine  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** CA du 18 mai 2016 - effet au 2 juin 2016  
**Échéance :** Les fonctions et attributions de James DiPietro expireront au jour de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

**Actions détenues :** 25 231

**Principale activité :**

Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Directeur Financier Groupe

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Président et Administrateur – Furtuna Holdings Co. Limited <sup>(a)</sup> – Îles Vierges britanniques - Directeur Général et administrateur – BIC International Co. <sup>(a)</sup> – États-Unis - Président – Directeur Général et administrateur – BIC Corporation <sup>(a)</sup> – États-Unis - Administrateur – No Sabe Fallar SA de CV <sup>(a)</sup> – Mexique - Administrateur – Industrial De Cuautitlan SA de CV <sup>(a)</sup> – Mexique - Administrateur – Servicios Administrativos Industrial de Cuautitlan SA de CV <sup>(a)</sup> – Mexique - Vice-President – SLS Insurance Company <sup>(a)</sup> – États-Unis



**TIMOTHÉE BICH**  
**Administrateur**  
**34 ans**  
**Nationalité :** Française  
**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** CA du 10 décembre 2019  
**Échéance :** AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

**Actions détenues :** Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.

**Principale activité :** Gérant de portefeuille

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Aucun

⦿ Administrateur indépendant

(a) Groupe BIC.

5

**MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR****Administratrice****61 ans****Nationalité :** Française**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 22 mai 2019**Échéance :** AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

**Actions détenues :** Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.

**Principale activité :**

Déléguée aux affaires générales du Groupe BIC et Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Administratrice – BIC Australia Pty. Ltd. <sup>(a)</sup> – Australie - Gérante – BIC GmbH <sup>(a)</sup> – Allemagne - Présidente du Conseil – BIC (NZ) Ltd. <sup>(a)</sup> – Nouvelle-Zélande - Administratrice – BIC Portugal SA <sup>(a)</sup> – Portugal - Administratrice – BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. <sup>(a)</sup> – Afrique du Sud - Administratrice – BIC Iberia SA <sup>(a)</sup> – Espagne - Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France - Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France

**MAËLYS CASTELA****Administratrice****53 ans****Nationalité :** Française**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 22 mai 2019**Échéance :** AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021**Actions détenues :** 500**Principale activité :** Administratrice de SOCIÉTÉ BIC**Autres mandats ou fonctions en cours :** Aucun**MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH****Administratrice****53 ans****Nationalité :** Française**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 28 mai 2003**Échéance :** AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

**Actions détenues :** Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.

**Principale activité :** Présidente de Château de Ferrand SAS – France**Autres mandats ou fonctions en cours :** Membre et trésorière du bureau de l'Académie des Vins de Bordeaux**JOHN GLEN****Administrateur****60 ans****Nationalité :** Britannique**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009**Échéance :** AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020**Actions détenues :** 500**Principale activité :** Administrateur de SOCIÉTÉ BIC**Autres mandats ou fonctions en cours :** Administrateur – The Three Stills Company – Royaume-Uni.**CANDACE MATTHEWS****Administratrice****61 ans****Nationalité :** Américaine**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 10 mai 2017**Échéance :** AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019**Actions détenues :** 500**Principale activité :**

Présidente Région Amériques – Amway – États-Unis

**Autres mandats ou fonctions en cours :** Administratrice – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société cotée).**SOCIÉTÉ M.B.D. REPRESENTANT PERMANENT : ÉDOUARD BICH****Administrateur****55 ans****Nationalité :** Française**Date de 1<sup>ère</sup> nomination :** AG du 24 mai 2006**Échéance :** AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

**Actions détenues par SOCIÉTÉ M.B.D. :** 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote (au 31 décembre 2019).

**Actions détenues par Edouard BICH :** Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

**Principale activité d'Edouard BICH :** Gérant de la SOCIÉTÉ M.B.D.**Autres mandats ou fonctions en cours d'Edouard BICH :** Aucun

 Administrateur indépendant

(a) Groupe BIC.



## 5.1. COMPOSITION

	Informations personnelles				Nombre d'actions	Expérience		Position au sein du Conseil			Appartenance à un comité
	Principale activité	Âge	Sexe	Nationalité		Nombre de mandats dans des sociétés cotées (a)	Indépendance	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Échéance du mandat	Durée du mandat	
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>											
Pierre Vareille (Non exécutif)	Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation »	62	M	FR	6 000	3	✓	2009	2021	11 ans	-
Gonzalve Bich (Exécutif)	Directeur Général	41	M	FR U. S. A.	(b)	0		2018	2022	2 ans	-
<b>Administrateurs</b>											
Elizabeth Bastoni	Présidente du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations et des Nominations de Limeade Inc.	54	F	U. S. A.	500	3	✓	2013	2022	7 ans	Comité des Rém. (Présidente)  Comité Nom., Gouv. & RSE (Présidente)
Timothée Bich	Gérant de portefeuilles	34	M	FR	(b)	0		2019	2020	< 1 an	-
Marie-Aimée Bich-Dufour	Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation	61	F	FR	(b)	0		2019	2021	1 an	Comité Nom., Gouv. & RSE
Maëlys Castella	Administratrice de SOCIÉTÉ BIC	53	F	FR	500	0	✓	2019	2022	1 an	Comité d'Audit  Comité des Rém.
Marie-Pauline Chandon-Moët	Présidente de Château de Ferrand SAS	53	F	FR	(b)	0		2003	2020	17 ans	-
John Glen	Administrateur de SOCIÉTÉ BIC	60	M	GB	500	0	✓	2008	2021	11 ans	Comité d'Audit (Président)
Candace Matthews	Présidente Région Amériques – Amway	61	F	U. S. A.	500	1	✓	2017	2020	3 ans	Comité d'Audit  Comité Nom., Gouv. & RSE
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D.	55	M	FR	12 840 000	0		2006	2021	14 ans	Comité d'Audit
<b>Administrateur représentant les salariés</b>											
Vincent Bedhome	Chef de projet Papeterie	54	M	FR	23	0		2017	2020	3 ans	Comité des Rém.

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF.

(b) Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.



### Indépendance des Administrateurs

La qualification d'administrateur indépendant a été revue par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, lors de sa séance du 11 février 2020 sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8) comme suit :

<b>Critère 1</b>	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.</li> </ul>
<b>Critère 2</b>	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
<b>Critère 3</b>	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> <li>• significatif de la Société ou de son Groupe ;</li> <li>• ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.</li> </ul> <p>L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.</p>
<b>Critère 4</b>	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
<b>Critère 5</b>	Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.
<b>Critère 6</b>	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.
<b>Critère 7</b>	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
<b>Critère 8</b>	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Critères	Pierre Vareille	Gonzalve Bich	Elizabeth Bastoni	Vincent Bedhome	Timothée Bich	M.-A. Bich-Dufour	Maëlys Castella	M.-P. Chandon-Moët	John Glen	Candace Matthews	SOCIÉTÉ M.B.D. (E. Bich)
<b>1</b> : Non salarié ni mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓	
<b>2</b> : Pas de mandats croisés	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>3</b> : Pas de relations d'affaires significatives	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	
<b>4</b> : Pas de lien familial	✓		✓	✓			✓		✓	✓	
<b>5</b> : Non Commissaire aux Comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>6</b> : Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
<b>7</b> : Aucune rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
<b>8</b> : Ne représentant pas un actionnaire important	✓		✓	✓			✓		✓	✓	



Les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En 2019, les seules relations d'affaires entre un administrateur et le Groupe BIC ont concerné des administrateurs non indépendants. Sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ces relations ont été revues par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 11 février 2020 et jugées non significatives au regard des engagements, du montant des transactions qu'elles représentent pour chacune des sociétés intéressées (moins de 0,05 % des flux commerciaux de chacune) et des conditions normales auxquelles elles ont été passées.

Selon le Règlement Intérieur, les administrateurs qualifiés d'indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF, il doit en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration, qui porte ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

### Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

### ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Assiduité au CA	Assiduité au Comité d'Audit	Assiduité au Comité des Rémunérations	Assiduité au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
Pierre Vareille	100 %	n/a	n/a	n/a
Gonzalve Bich	100 %	n/a	n/a	n/a
Elizabeth Bastoni	100 %	n/a	100 %	100 %
Vincent Bedhome	100 %	n/a	100 %	n/a
François Bich (jusqu'au 3 décembre 2019)	17 %	n/a	n/a	n/a
Timothée Bich (depuis le 10 décembre 2019)	100 %	n/a	n/a	n/a
Marie-Aimée Bich-Dufour (depuis le 22 mai 2019)	100 %	n/a	n/a	100 %
Maëlys Castella (depuis le 22 mai 2019)	100 %	100 %	100 %	n/a
Marie-Pauline Chandon-Moët	100 %	n/a	n/a	n/a
John Glen	100 %	100 %	n/a	n/a
Candace Matthews	100 %	100 %	n/a	100 %
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	100 %	100 %	n/a	n/a

n/a : non applicable.

### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par Pierre Vareille. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La durée de leur mandat est de trois années, sauf durée inférieure afin de permettre un renouvellement plus harmonieux.

Selon les Statuts, le Conseil d'Administration doit comporter entre 3 et 12 membres.

### Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration

Avec l'aide du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil recherche une composition équilibrée et adaptée aux enjeux auxquels le Groupe doit répondre. Le Conseil est ainsi constitué de femmes et d'hommes ayant tous une expérience de Direction Générale et/ou une expertise dans un domaine particulier (notamment en finance, production et ressources humaines). De plus, le Conseil d'Administration s'efforce de comporter au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

Les informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité Exécutif et les résultats de cette politique en matière de mixité dans 10 % de postes à plus forte responsabilité sont présentés au § 3.4.7. - *La promotion de la diversité.*

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC comporte ainsi, sur les onze membres qui le composent :

- cinq femmes : Elizabeth Bastoni, Marie-Aimée Bich-Dufour, Maëlys Castella, Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews, soit 50 %<sup>(1)</sup> de femmes membres du Conseil depuis mai 2019 ;
- un représentant des salariés : Vincent Bedhome ;
- trois nationalités différentes, faisant ainsi bénéficier le Groupe BIC d'une vision internationale ;
- cinq administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Elizabeth Bastoni, Maëlys Castella, John Glen, Candace Matthews et Pierre Vareille, soit un taux de membres indépendants au sein du Conseil de 50 %<sup>(1)</sup>.

(1) Hors administrateur représentant les salariés.



## 5.2. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les comités agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Les comités peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil.

### a) Comité d'Audit

#### Composition

John Glen – Président (administrateur indépendant)

Maëlys Castella (administratrice indépendante) – nommée le 22 mai 2019

Candace Matthews – (administratrice indépendante)

Édouard Bich (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.)

Le nombre d'administrateurs indépendants est de trois sur quatre, soit 75 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes.

Le parcours des membres du Comité d'Audit leur permet de bénéficier des compétences financières et comptables nécessaires à l'accomplissement de leur mission. John Glen, Président du Comité, a été Directeur Général de Buccleuch, holding d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles de novembre 2008 à mars 2019 puis a continué à développer et commercialiser un portefeuille de grands projets énergétiques sur les terres de la famille Buccleuch jusqu'en décembre 2019. Il a été Directeur Financier du groupe Air Liquide pendant huit ans, de 2000 à 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) pendant quatre ans. Il est membre du *Chartered Institute of Certified Accountants* et est titulaire d'un Master en Économie. Maëlys Castella possède une vaste expérience en finance, stratégie, marketing et innovation au sein d'entreprises cotées internationales depuis 1992. Elle a été Directrice Financière et membre de la Direction Générale d'AkzoNobel de 2014 à 2017 et *Chief Corporate Development Officer* et membre du Comité Exécutif de 2018 à fin 2019. Avant 2000, Maëlys Castella a travaillé chez Air Liquide et a occupé différents postes de Direction Générale en finance et marketing avant d'être nommée Directrice Financière Adjointe Groupe en 2013. Maëlys Castella est diplômée de l'École centrale de Paris et titulaire d'un Master en Gestion et Politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut français du pétrole (IFP). Candace Matthews est Présidente Région Amériques d'Amway depuis novembre 2014. Elle a été recrutée chez Alticor, la société mère d'Amway, en décembre 2007, en tant que Directrice du

Marketing. Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, ultérieurement acquise par L'Oréal. Auparavant, elle a occupé différents postes en marketing chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et en gestion chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis. Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science in Engineering* de l'Université Carnegie Mellon de Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en marketing de la Stanford University Graduate School of Business de Palo Alto, Californie (États-Unis). Édouard Bich a passé huit ans au département finance de Procter & Gamble France et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation finance.

#### Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues, ainsi que d'une présentation du Directeur Financier portant sur les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché. Le Comité d'Audit examine les documents communiqués aux marchés financiers et fournit un avis et des recommandations à cet effet.

Le Comité d'Audit est appelé à donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux, ainsi que sur leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise.

Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable de l'audit interne et du contrôle des risques.

Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

#### Principales activités 2019

Au cours de l'année 2019, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en présence de son Président et de tous ses membres (i.e. taux de participation de 100 %), ainsi que des représentants des deux Commissaires aux Comptes lors de la revue des résultats du Groupe. Les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil, ce qui permet à la Direction d'apporter d'éventuelles actions correctives supplémentaires avant la séance du Conseil.

Le Comité d'Audit assure notamment un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement dans les normes IFRS, dans la structure de contrôle interne et toute question relative à la présentation financière, notamment pour le Document d'Enregistrement Universel.



En 2019, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- les résultats des missions de contrôle et d'audit internes ;
- l'examen des mécanismes de trésorerie, y compris la liquidité, les financements bancaires et la politique de couverture de change ;
- la revue des missions de la fonction Corporate Finance ;
- l'organisation de la fonction Finance, y compris le plan de succession et les restructurations ;
- une revue *post mortem* de certains investissements ;
- le dispositif de gestion du risque, y compris l'examen de l'analyse de risque de la Société et les mesures d'atténuation correspondantes.

En février 2020, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes 2019 et des notes aux comptes, incluant une présentation et un examen des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale et des engagements hors bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues.

## b) Comité des Rémunérations

### Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Maëlys Castella (administratrice indépendante) qui a remplacé Marie-Henriette Poinot à partir du 22 mai 2019 ;
- Vincent Bedhome (administrateur représentant les salariés).

Composition actuelle du comité : deux administrateurs indépendants sur deux membres du comité (hors administrateur représentant les salariés).

### Principales missions

Le Comité des Rémunérations émet des recommandations, revoit régulièrement et met à l'épreuve :

- la politique de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les procédures d'établissement de la rémunération et/ou des avantages du Président du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- le budget global et la répartition de la rémunération des administrateurs ;
- les indicateurs de performance en collaboration avec le Comité d'Audit ;
- les plans de rémunération long terme des dirigeants mandataires sociaux et des salariés ;
- la compétitivité de tous les éléments de rémunération du Comité Exécutif.

Il est également informé de l'application de la politique de rémunération dans le Groupe.

### Principales activités 2019

Le Comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %. En 2019, l'activité du comité a porté sur des discussions et/ou des recommandations concernant :

- les détails et niveau de rémunération du Président du Conseil d'Administration et des administrateurs ;

- le positionnement concurrentiel de la rémunération totale des administrateurs, des mandataires sociaux et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les critères à utiliser pour la rémunération variable annuelle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la conception et le niveau des plans d'intéressement à long terme basés sur des actions ;
- les directives sur la détention d'actions et l'état d'exécution de celles-ci ;
- la revue des pratiques de rémunération pour les superviseurs de premier niveau et les cadres dans les usines ;
- l'alignement sur les recommandations AFEP/MEDEF et les implications de la loi PACTE en France et de la Directive européenne sur les droits des actionnaires.

Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration, et Gonzalve Bich, Directeur Général, ont été associés aux travaux du comité pour certains sujets.

## c) Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

### Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour qui a remplacé Marie-Henriette Poinot à partir du 22 mai 2019 ;
- Candace Matthews (administratrice indépendante).

Deux administrateurs indépendants sur trois.

### Principales missions

Les missions du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE comprennent :

#### 1. Nominations

- examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil ;
- proposer des critères de sélection des membres du Conseil. Les critères de choix reposent notamment sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence de ses membres. Il a introduit une matrice de compétences pour s'assurer que les compétences du Conseil d'Administration sont et restent alignées sur la stratégie de l'entreprise et les opérations du Conseil d'Administration ;
- organiser la procédure destinée à sélectionner les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration. Le comité peut associer à cette recherche le Président du Conseil d'Administration, le cas échéant, pour effectuer la recherche ;
- établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, ainsi que le plan de succession à long terme du Président et du Directeur Général ; le Président du Conseil d'Administration est associé à l'exécution de ces missions.

Le comité est informé du plan de succession et de la nomination des membres du Comité Exécutif.

Pierre Vareille, Président du Conseil, et Gonzalve Bich, Directeur Général, peuvent, dans certains cas, être associés aux travaux du comité.



## 2. Gouvernance

- évaluer la qualification d'administrateur indépendant ;
- s'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités ;
- et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain pour le Groupe ou étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

## 3. Responsabilité sociale et environnementale

- examiner le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard ;
- suivre le déploiement de la stratégie et des engagements pris ;
- assurer le respect par le Groupe des lois et règlements relatifs à l'égalité des sexes et des salaires et revoir les indicateurs associés.

### Principales activités 2019

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE s'est réuni quatre fois en 2019 avec un taux de participation de 100 %.

L'activité du comité a porté notamment sur :

- la matrice des compétences du Conseil ;
- l'évaluation de la performance du Conseil ;
- la nomination de nouveaux administrateurs ;
- la revue de l'indépendance des administrateurs ;
- la revue annuelle des performances et du développement du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les objectifs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- les plans de succession d'urgence pour le Président du Conseil et le Directeur Général ;
- la politique d'égalité des sexes, la revue des exigences légales et la situation actuelle de SOCIÉTÉ BIC ;
- la revue de l'organisation et des personnes (y compris la politique de diversité au sein du Groupe et de la Direction) – Revue des tableaux de bord, des plans de développement et de succession pour les postes clés ;
- la revue des rôles du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- à la suite de l'évaluation du Conseil et des Comités, l'examen des résultats, des axes d'amélioration et des actions à mener ;
- la mise à jour de sa charte.

## 5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE AFEP/MEDEF

La Société applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

### Recommandation du Code AFEP/MEDEF

N°	Paragraphe	Justification
25.6.2	Régimes de retraites supplémentaires	
	Les retraites supplémentaires sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.	James DiPietro, Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et Directeur Financier de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Mis en place par BIC Corporation depuis plus de 30 ans, il a bénéficié et continue de bénéficier à tous les cadres supérieurs américains membres du Comité Exécutif du Groupe promus avant 2011. James DiPietro, dans le Groupe depuis 22 ans, est éligible à cette retraite depuis 16 ans, soit depuis une période bien antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué. Ce plan n'a pas été modifié à la suite de la nomination de James DiPietro.  Gonzalve Bich, Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC et <i>President – Chief Operating Officer</i> de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, s'il ne démissionne pas avant l'âge de 52 ans et alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Ce plan a bénéficié et continue à bénéficier à tous les salariés américains recrutés avant 2007. Gonzalve Bich, dans le Groupe depuis près de 17 ans, est éligible à cette retraite depuis 16 ans, soit depuis une période antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général.
	Le régime de retraite supplémentaire ne saurait donner droit à plus de 45 % du revenu de référence (rémunérations fixes et variables annuelles dues au titre de la période de référence).	Les plans de retraite de James DiPietro et de Gonzalve Bich ne relèvent pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. La limitation du droit maximal à 45 % du revenu de référence ne peut s'appliquer.  James DiPietro a déjà acquis un droit de retraite égal à 50,00 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.  Pour autant qu'il soit toujours dans le Groupe à 52 ans, Gonzalve Bich a d'ores et déjà acquis un droit de retraite égal à environ 24,56 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.

## 5.4. ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2020

Les mandats d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2020, il sera proposé à cette Assemblée de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans.

Il sera également proposé à l'Assemblée la ratification de la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur et le renouvellement de ce mandat, ainsi que la nomination de Jake Schwartz en qualité de nouvel administrateur.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Conseil sera composé comme suit :

- Pierre Vareille – Président ;
- Gonzalve Bich – administrateur et Directeur Général ;
- Elizabeth Bastoni – administratrice ;
- Vincent Bedhome – administrateur représentant les salariés ;
- Timothée Bich – administrateur ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour – administratrice ;
- Maëlys Castella – administratrice ;
- Marie-Pauline Chandon-Moët – administratrice ;
- John Glen – administrateur ;
- Candace Matthews – administratrice ;
- SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich) – administrateur ;
- Jake Schwartz – administrateur.

**Timothée BICH apportera au Conseil son expertise financière.**

**Jake SCHWARTZ apportera au Conseil son expertise financière et son expérience en tant que dirigeant. Il rejoindra le Conseil en qualité d'administrateur indépendant sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8).**

5



## 6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

### 6.1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 6.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ BIC AU TITRE DE 2020

##### 6.1.1.1 Principes généraux de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et en prenant en compte les principes et critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Le Conseil d'Administration s'assure que ces principes et critères sont également directement alignés à la fois sur la stratégie internationale du Groupe et sur les intérêts des actionnaires, afin de soutenir la performance et la compétitivité du Groupe à moyen et long termes. Les principes de rémunération sont conformes au Code AFEP/MEDEF, à l'exception des recommandations non appliquées, comme précisé à la section 4.1.2.7 - Tableau récapitulatif sur la mise en oeuvre du Code AFEP/MEDEF.

##### 6.1.1.1.1 Principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC repose sur la même stratégie de rémunération globale (« Total Rewards ») qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe BIC, ainsi que sur les critères-cadres exposés dans le Code de gouvernement d'entreprise : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et, enfin, mesure. La politique de rémunération sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, dans le cadre du Say on Pay – Ex Ante.

##### Exhaustivité et équilibre

La rémunération globale repose sur quatre éléments :

1. les niveaux de salaire de base se veulent compétitifs au regard de la zone géographique, du niveau et du poste, trois critères de base visant à attirer et fidéliser ;
2. les modalités et niveaux relatifs aux bonus motivent et récompensent la performance sur l'année. Ils doivent être alignés sur les intérêts des actionnaires et ainsi contribuer à une croissance et une rentabilité durables. Les critères de performance doivent être rigoureux et alignés sur les objectifs aussi bien à court terme qu'à long terme ;

3. pour les collaborateurs clés, il existe une rémunération complémentaire variable qui s'inscrit dans un plan de rémunération variable à long terme : une part variable directement liée aux résultats commerciaux et aux mesures de performance clés étalées sur un certain nombre d'années. Il s'agit, là encore, d'un élément visant à attirer, motiver et fidéliser les talents ;
4. les avantages et leurs modalités sont intégrés aux avantages sociaux locaux, avec un accent particulier mis sur la protection à court terme : assurance-vie et invalidité ainsi que, le cas échéant, mutuelle et autres plans d'épargne retraite/capitalisation si ces avantages sont couramment proposés sur le marché concerné.

##### Comparabilité

L'ensemble des éléments sont déterminés dans le contexte des marchés locaux et internationaux où BIC est en concurrence pour les talents, dans notre secteur d'activité, mais aussi plus généralement. BIC consulte des *benchmarks* dans tous les pays où nous intervenons de manière à nous assurer que nos systèmes de rémunération sont compétitifs.

##### Cohérence interne et mesure

Les mêmes principes généraux s'appliquent à tous les collaborateurs. Dans le cadre de la politique globale, les rétributions sont différenciées pour refléter le niveau de responsabilité, la performance individuelle et collective, le potentiel d'un collaborateur, ainsi que les pratiques de marché compétitives divergentes. Aux niveaux de poste les plus élevés, la part de la rémunération variable au titre du bonus et du plan de rémunération variable à long terme peut constituer l'élément le plus important. Aussi, cela permet d'aligner les intérêts des collaborateurs sur ceux des actionnaires.

##### Intelligibilité des règles

Les politiques de rémunération sont clairement communiquées aux cadres, à la fois sur le plan de la structure et sur celui de l'alignement sur la stratégie et les objectifs commerciaux de BIC.



### 6.1.1.1.2 Méthode de détermination de la compétitivité pour le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier

Pour assurer une comparabilité qui corresponde à l'activité internationale de BIC, le Groupe a engagé WillisTowersWatson, entreprise de premier plan spécialisée dans le conseil sur les questions de rémunération. Nous l'avons sollicitée pour l'élaboration et la réalisation d'enquêtes spécifiques sur des groupes de sociétés homologues en France et aux États-Unis, les deux marchés où BIC emploie le plus de cadres dirigeants. S'agissant des enquêtes spécifiques sur des groupes de sociétés homologues en France et aux États-Unis, BIC se voit proposer un ensemble d'entreprises, soumis à l'examen du Comité des Rémunérations et à l'approbation du Conseil d'Administration. Ce groupe de référence se compose de concurrents directs et d'autres sociétés qui, elles aussi, font concurrence à BIC pour le recrutement de cadres dirigeants. En général, ce groupe de référence reste inchangé de manière à permettre de comparer la compétitivité en matière de rémunération de manière efficace et cohérente d'une année à l'autre.

Voici les groupes constitués pour l'enquête :

- **France :** Accor Hotels, Alstom, Bureau Veritas, Carrefour, Essilor, EssilorLuxottica, L'Oréal, LVMH, Pernod-Ricard, Safran, Schneider Electric, SEB, Tarkett, Thales, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec ;

- **États-Unis :** American Greetings, Church & Dwight, Clorox, Colgate-Palmolive, Diageo North America, Edgewell Personal Care, Hallmark Cards, Hasbro, Helen of Troy, Hershey, Kellogg's, Kimberly-Clark, Keurig Green Mountain, L'Oréal USA, Mary Kay, Mattel, McCormick, NBTY, Newell Brands, NU Skin Enterprises, Ontex, Revlon, SC Johnson & Son, Scotts Miracle-Gro, Sealed Air, Snap-on, Swedish Match, Tupperware Brands, Unilever USA, Visa Outdoor (NB : dans cette enquête, les Directeurs Généraux de grands groupes non américains sont exclus, par exemple ceux de L'Oréal ou d'Unilever).

Ces enquêtes réalisées auprès de groupes de sociétés homologues sont exploitées en complément de l'enquête générale de WillisTowersWatson portant sur les dirigeants, tous secteurs confondus, aux États-Unis (plus de 1 200 sociétés). Cette étude générale donne une idée plus large de la rémunération des Directeurs Généraux et constitue la principale référence du marché sur laquelle s'appuie BIC pour son Directeur Général.

Pour le Directeur Financier, James DiPietro, la rémunération globale est comparée à celle des plus hauts responsables financiers figurant dans le haut du classement au sein du groupe de référence américain. (NB : dans les données de cette enquête, les Directeurs Généraux de grands groupes non américains sont exclus, par exemple ceux de L'Oréal ou d'Unilever).

Le périmètre d'action ainsi que le défi de transformation à l'échelle internationale de BIC sont identiques à ceux des sociétés figurant dans les groupes de référence.

### Comparaison des rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et du Directeur Financier

RATIO DE COMPARAISON	SALAIRE DE BASE	RÉMUNÉRATION CIBLE EN NUMÉRAIRE	Plan de rémunération variable à long terme (Valeur comptable*)	Total Remuneration Directe
Directeur Général	83	88	59	71
Directeur Général Délégué et Directeur Financier	106	107	101	104

\* Valeur de l'action calculée à une valeur comptable de 81,14 euros convertie en dollars au taux de change moyen 2019 de 1,1196 dollar pour 1 euro.

Le « ratio de comparaison » consiste en une comparaison avec la médiane des données de l'enquête. Un ratio de 100 signifie que la rémunération du titulaire du poste se situe au niveau médian au regard des données de l'enquête :

- pour Gonzalve Bich, le Directeur Général, les résultats obtenus sont comparés à l'enquête générale de WillisTowersWatson portant sur les dirigeants, tous secteurs confondus, aux États-Unis. Les *benchmarks* de rémunération pour l'ensemble des groupes de sociétés homologues précités, à la fois pour la France et pour les États-Unis, sont dans les deux cas supérieurs à ceux de l'enquête générale incluant tous les secteurs d'activité ;
- pour James DiPietro, Directeur Général Délégué et Directeur Financier, les résultats obtenus sont comparés au groupe de sociétés homologues précité aux États-Unis, dans le cadre de l'enquête spécifique.

### 6.1.1.1.3 Versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels

En application des dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote *ex post* positif de l'Assemblée Générale.

### 6.1.1.2 Principes particuliers de rémunération

En application des principes généraux de rémunération exposés dans le présent document, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, composée :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable ;
- de plans de rémunération variable à long terme ;
- d'un régime de retraite complémentaire ;
- d'avantages en nature.

#### 6.1.1.2.1 Rémunération fixe

Chaque début d'année, le Conseil d'Administration détermine la part fixe de la rémunération pour l'exercice.

La rémunération fixe des fonctions de Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société BIC reflète les responsabilités du dirigeant mandataire social et les niveaux de rémunération constatés sur les marchés de référence.

La rémunération fixe du Président est définie conformément au marché en France et constitue le seul élément de sa rémunération.

6





### 6.1.1.2.2 Rémunération variable annuelle

En conformité avec le Code AFEP/MEDEF, le Président de SOCIÉTÉ BIC ne perçoit pas de rémunération variable.

La rémunération variable annuelle des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC s'exprime en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

Fonction	Rémunération variable annuelle cible, en % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints à 100 %	Rémunération variable annuelle plafond, en % de la rémunération fixe
Directeur Général	125,0 %	187,5 %
Directeur Général Délégué et Directeur Financier Groupe	75,0 %	112,5 %

Le bonus annuel de 2020 sera calculé selon les quatre critères ci-dessous. Des modifications importantes ont été apportées par rapport aux critères utilisés en 2019. Elles découlent de la transformation de BIC en vue de renforcer la corrélation entre les résultats de l'entreprise et le versement de bonus. Le bonus continue, par ailleurs, d'être explicitement axé sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) qui fait partie des objectifs individuels.

Critères des bonus (au niveau du Groupe)	2019	2020	Justification/Poids des critères
Chiffre d'affaires	20 %	25 %	
Résultat d'exploitation normalisé	20 %	25 %	
Besoin en fonds de roulement <sup>(1)</sup>	-	20 %	Simplification des critères et alignement sur les priorités opérationnelles
Résultat net	10 %	-	
Stocks	10 %	-	
Créances	10 %	-	
Objectifs individuels	30 %	30 %	Les objectifs individuels du Directeur Général comprennent des critères de RSE. Pour 2020, un élément important sera lié à la mise en œuvre du Programme de Développement Durable « Writing the Future, Together ».
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

Les objectifs financiers annuels cibles sont déterminés sur la base du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration. Chacun des critères financiers est évalué séparément. Pour chacun d'eux, le seuil de déclenchement du paiement correspond à une réalisation des objectifs à hauteur de 80 %.

### 6.1.1.2.3 Plan d'attribution d'actions de performance

L'attribution d'actions sous conditions de performance aux dirigeants et à d'autres collaborateurs clés constitue un élément essentiel de la stratégie de rémunération globale *Total Rewards* de BIC. Elle permet d'aligner la rémunération sur les résultats du

Groupe et d'en faire une part de la rémunération compétitive globale.

Depuis 2005, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'attribution d'actions sous conditions de performance qui couvrent une période de trois ans, selon des résultats qui mettent en adéquation les besoins des actionnaires et la performance de nos collaborateurs.

Pour le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier, la valeur maximale de l'attribution que peut recevoir chacun d'eux est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Fonction	Valeur maximale des actions de performance à la date d'attribution
Directeur Général	2 000 000 euros
Directeur Général Délégué et Directeur Financier Groupe	800 000 euros

Le nombre total d'actions sous conditions attribuées aux mandataires sociaux ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les deux conditions de performance sont :

- la croissance du chiffre d'affaires à base comparable ;
- les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation et évolution des stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires, conformément à l'axe prioritaire du Groupe de génération de trésorerie nette.

(1) Besoin en fonds de roulement : moyenne des créances clients + moyenne inventaires - moyenne des dettes fournisseurs

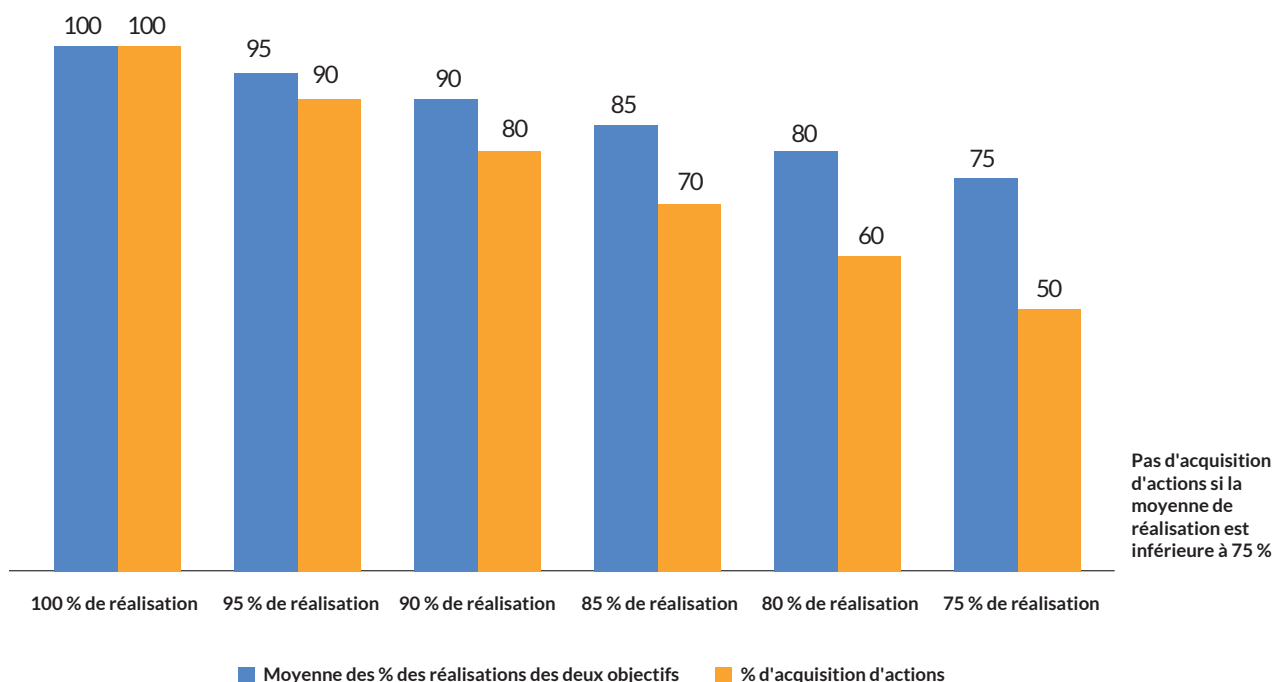


Les versements sont fortement fonction des résultats de l'entreprise :

- à chaque 1 % en deçà de l'objectif, le nombre d'actions donnant lieu à un versement est réduit de 2 % ;
- si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'attribution. Une réalisation à 100 % des objectifs donne lieu au versement maximal.

#### MODALITÉS D'ATTRIBUTION GRATUITE DES ACTIONS DE PERFORMANCE

(Pour 100 actions)



Les mandataires sociaux de BIC ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites attribuées jusqu'à l'expiration de leur mandat. Le critère de 20 % est ramené à 10 % :

- lorsque le Directeur Général possède l'équivalent de cinq ans de rémunération de base en actions BIC ;
- lorsque le Directeur Général Délégué possède l'équivalent de trois ans de rémunération de base en actions BIC.

SOCIÉTÉ BIC n'a pas attribué de *stock-options* depuis 2011, conformément à une politique prônée par le Comité des Rémunérations. Le Conseil d'Administration a décidé de remplacer les *stock-options* par l'attribution d'actions sous conditions de performance et, pour les collaborateurs clés à des niveaux de poste moins importants, des attributions d'actions acquises au fil du temps.

#### 6.1.1.2.4 Régimes de retraite complémentaire

Le Président, qui est déjà retraité d'autres entreprises, n'est éligible à aucun plan de retraite complémentaire.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC bénéficient des régimes de retraite complémentaire présentés en détail ci-après au § 4.2.2.8 - *Systèmes de retraite*.

#### 6.1.1.2.5 Avantages en nature

Dans l'exercice de leurs fonctions, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC pourront bénéficier d'un véhicule mis à disposition par la Société (pour les dirigeants mandataires sociaux basés en France) ou d'une allocation voiture (pour les dirigeants mandataires sociaux basés aux États-Unis).

#### 6.1.1.2.6 Indemnités de départ et de bienvenue

Aucun mandataire social n'a bénéficié d'indemnité de départ ou de bienvenue. Toutefois, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir des indemnités de bienvenue en considération notamment de la situation personnelle des intéressés recrutés à l'extérieur du Groupe (changement de statut, renonciation à un contrat de travail).



## 6.1.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

### 6.1.2.1 Rémunération fixe 2019 et règles d'attribution 2019 de la part variable annuelle (bonus)

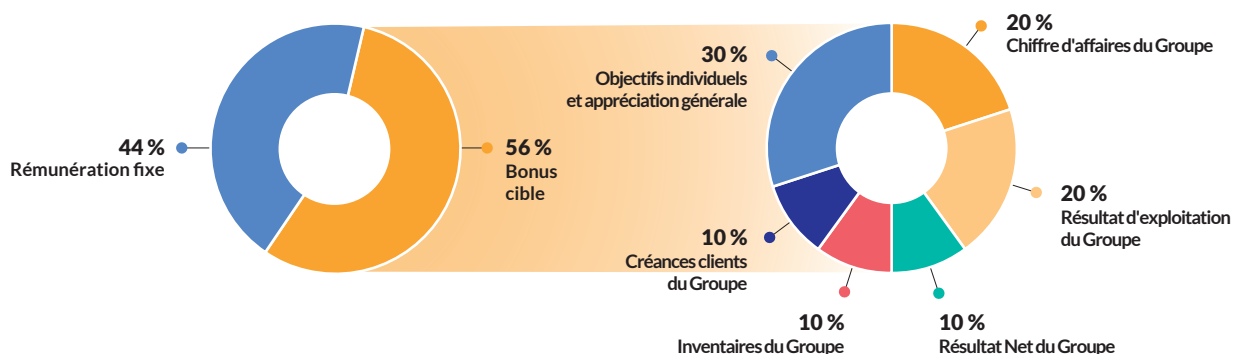
Le Conseil d'Administration a fixé la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice 2019 et l'objectif cible 2019 de la part variable annuelle de leur rémunération. Ces éléments de rémunération seront soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale, dans le cadre du "Say on Pay – Ex Post ":

Dirigeants	Rémunération fixe annuelle 2019 <i>(en dollars américains*)</i>	Rémunération variable annuelle cible 2019 <i>(à 100 % de réalisation des objectifs)</i>
<b>Pierre Vareille</b> Président du Conseil	300 000 euros	N/A
<b>Gonzalve Bich</b> Directeur Général	735 008 dollars américains (656 492 euros)	125 % de la part fixe
<b>James DiPietro</b> Directeur Général Délégué	572 853 dollars américains (511 658 euros)	75 % de la part fixe
<b>Marie-Aimée Bich-Dufour</b> Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019	Total versé sur l'année 2019 : 50 000 euros	N/A

\* Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD). (Voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)

- a) Pierre Vareille a reçu une rémunération fixe de 300 000 euros en sa qualité de Président.
- b) Le bonus du Directeur Général, Gonzalve Bich, et de Directeur Général Délégué, James DiPietro, est calculé sur la base de cinq critères collectifs et d'objectifs personnels, proposés par le Comité des Rémunérations.

MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE CIBLE DE GONZALVE BICH EN 2019



BONUS DE GONZALVE BICH

Critères	Poids des critères	Bonus 2019, en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2019	Bonus réel 2019 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20%	10%	25,0%	37,5%	96,4	22,50%
Résultat d'exploitation du Groupe	20%	10%	25,0%	37,5%	91,9	19,00%
Résultat net du Groupe	10%	5%	12,5%	18,75%	92,7	9,88%
Inventaires du Groupe	10%	5%	12,5%	18,75%	93,7	10,25%
Créances clients Groupe	10%	5%	12,5%	18,75%	91,8	9,50%
Objectifs individuels	30%	15%	37,5%	56,25%	100,0	37,50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision/Stratégie/Communication</li> <li>• RSE</li> </ul>						
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>	<b>125%</b>	<b>187,5%</b>		<b>108,63%</b>

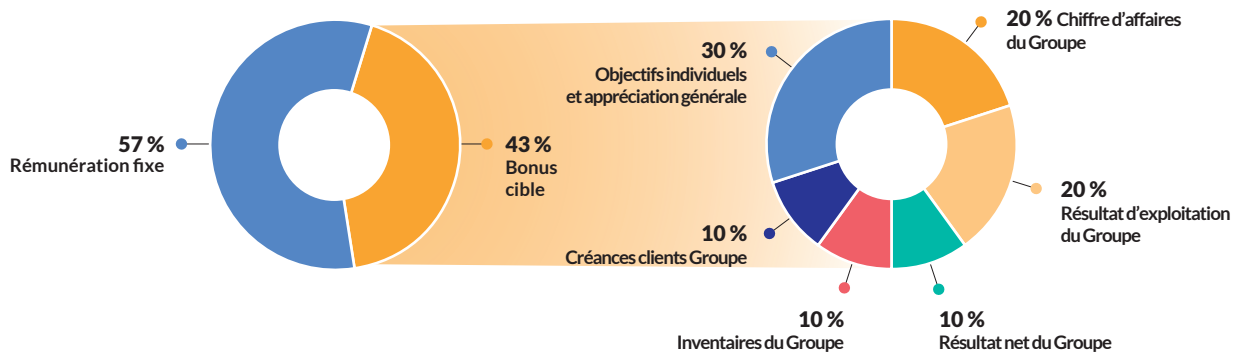
Fin 2019, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

La part individuelle représente 30% du bonus cible et elle représente au maximum 56,25% de la part fixe. Pour 2019, la part individuelle représente 30% du bonus dû.

Le Conseil a décidé d'attribuer à Gonzalve Bich un bonus à hauteur de 798 431 dollars américains, soit 108,63% du salaire de base et 86,9% de son bonus cible.



## MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE CIBLE DE JAMES DIPIETRO EN 2019



## BONUS DE JAMES DIPIETRO

Critères	Poids des critères	Bonus 2019, en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2019	Bonus réel 2019 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20%	6,00 %	15,00 %	22,50 %	96,4	13,50 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20%	6,00 %	15,00 %	22,50 %	91,9	11,40 %
Résultat net du Groupe	10%	3,00 %	7,50 %	11,25 %	92,7	5,93 %
Inventaires du Groupe	10%	3,00 %	7,50 %	11,25 %	93,7	6,14 %
Créances clients Groupe	10%	3,00 %	7,50 %	11,25 %	91,8	5,70 %
Objectifs individuels	30%	9,00 %	22,50 %	33,75 %	60,0	13,50 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de succession</li> <li>Plan stratégique à long terme</li> <li>Revue de la fonction Finance dans le Groupe</li> </ul>						
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>30,00 %</b>	<b>75,00 %</b>	<b>112,50 %</b>		<b>56,17 %</b>

Fin 2019, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

La part individuelle représente 30% du bonus cible et elle représente au maximum 33,75% de la part fixe. Pour 2019, la part individuelle représente 30% du bonus dû.

Le Conseil a décidé d'attribuer à James DiPietro un bonus à hauteur de 321 800 dollars américains, soit 56,17% de la part fixe et 74,9% de son bonus cible.

## 6.1.2.2 Rémunérations globales

Le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux quatre mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 578 150 euros en fixe (base) et 1 004 564 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2018, le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux cinq mandataires sociaux actifs en 2018, s'élevait 1 472 083 euros en fixe (base) et 1 004 723 euros en variable (bonus).

Le montant des rémunérations attribuées aux membres de l'équipe de Direction (dont le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) au titre de l'exercice 2019, 9 personnes, s'élève à 2 944 824 euros en fixe (base) et 1 754 762 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2018, l'équipe était constituée de 16 personnes et ces montants s'élevaient à 4 433 141 euros en fixe (base) et 2 336 239 euros en variable (bonus).

### 6.1.2.3 Rémunérations individuelles

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre des exercices 2018 et 2019 aux membres des organes d'Administration et de Direction de SOCIÉTÉ BIC en raison de leurs fonctions dans le Groupe, tant par SOCIÉTÉ BIC que par des sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

**TABLEAU A - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

<b>Pierre Vareille</b> <b>Président du Conseil</b>	<b>Exercice 2018</b> (en euros)	<b>Exercice 2019</b> (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	226 688	300 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>226 688</b>	<b>300 000</b>

<b>Gonzalve Bich</b> <b>Directeur Général</b>	<b>Exercice 2018</b> (en dollars américains) <sup>(a)</sup>	<b>Exercice 2019</b> (en dollars américains) <sup>(b)</sup>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	1 461 705 (1 237 685 euros)	1 656 120 (1 479 207 euros)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	1 360 157 (1 151 700 euros)	1 544 354 (1 379 380 euros)
<b>TOTAL</b>	<b>2 821 862</b> <b>(2 389 385 EUROS)</b>	<b>3 200 474</b> <b>(2 858 585 EUROS)</b>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD). (Voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)

<b>James DiPietro</b> <b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Exercice 2018</b> (en dollars américains) <sup>(a)</sup>	<b>Exercice 2019</b> (en dollars américains) <sup>(b)</sup>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	1 156 913 (979 606 euros)	1 041 327 (930 088 euros)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	725 417 (614 240 euros)	726 755 (649 120 euros)
<b>TOTAL</b>	<b>1 882 330</b> <b>(1 593 846 EUROS)</b>	<b>1 768 082</b> <b>(1 579 208 EUROS)</b>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD). (Voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)

<b>Marie-Aimée Bich-Dufour</b> <b>Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019</b>	<b>Exercice 2018</b> (en euros)	<b>Exercice 2019</b> (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	290 491	110 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	249 535	263 705
<b>TOTAL</b>	<b>540 026</b>	<b>373 705</b>



TABLEAU B – RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Pierre Vareille Président du Conseil	Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2019 (en euros)	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	187 500	-	300 000	487 500
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	39 188	84 700	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>226 688</b>	<b>84 700</b>	<b>300 000</b>	<b>487 500</b>

Gonzalve Bich Directeur Général	Montants au titre de l'exercice 2018 (en dollars américains) <sup>(a)</sup>		Montants au titre de l'exercice 2019 (en dollars américains) <sup>(a)</sup>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	628 125 (531 859 euros)	628 125 (531 859 euros)	735 008 (656 492 euros)	735 008 (656 492 euros)
Rémunération variable annuelle	725 963 (614 702 euros)	397 400 (336 494 euros)	798 431 (713 140 euros)	725 964 (648 414 euros)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Autre rémunération <sup>(c)</sup>	34 344 (29 080 euros)	34 344 (29 080 euros)	34 409 (30 734 euros)	34 409 (30 734 euros)
Rémunération en tant qu'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	1) Allocation voiture : 15 150 (12 828 euros)	1) Allocation voiture : 15 150 (12 828 euros)	1) Allocation voiture : 15 600 (13 934 euros)	1) Allocation voiture : 15 600 (13 934 euros)
	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :
	a) 401 K : 8 250 (6 986 euros)	a) 401 K : 8 250 (6 986 euros)	a) 401 K : 8 400 (7 502 euros)	a) 401 K : 8 400 (7 502 euros)
	b) Exec Comp Plan : 20 000 (16 935 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (16 935 euros)	b) Exec Comp Plan : 29 400 (26 259 euros)	b) Exec Comp Plan : 29 400 (26 259 euros)
	3) Autres : 29 873 (25 295 euros)	3) Autres : 29 873 (25 295 euros)	3) Autres : 34 872 (31 147 euros)	3) Autres : 34 872 (31 147 euros)
<b>TOTAL</b>	<b>1 461 705</b> <b>(1 237 685 EUROS)</b>	<b>1 133 142</b> <b>(959 477 EUROS)</b>	<b>1 656 120</b> <b>(1 479 207 EUROS)</b>	<b>1 583 653</b> <b>(1 414 480 EUROS)</b>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).

(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

James DiPietro Directeur Général Délégué	Montants au titre de l'exercice 2018 (en dollars américains) <sup>(a)</sup>		Montants au titre de l'exercice 2019 (en dollars américains) <sup>(b)</sup>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	563 000 (476 715 euros)	563 000 (476 715 euros)	572 853 (511 658 euros)	572 853 (511 658 euros)
Rémunération variable annuelle	419 322 (355 057 euros)	343 814 (291 121 euros)	321 800 (287 424 euros)	419 322 (374 529 euros)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Autre rémunération <sup>(c)</sup>	90 714 (76 812 euros)	90 714 (76 812 euros)	67 731 (60 496 euros)	67 731 (60 496 euros)
Rémunération en tant qu'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	1) Allocation voiture : 13 800 (11 685 euros)	1) Allocation voiture : 13 800 (11 685 euros)	1) Allocation voiture : 13 800 (12 326 euros)	1) Allocation voiture : 13 800 (12 326 euros)
	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 9 250 (7 832 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 9 250 (7 832 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 9 500 (8 485 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 9 500 (8 485 euros)
	b) Exec Comp Plan : 22 520 (19 069 euros)	b) Exec Comp Plan : 22 520 (19 069 euros)	b) Exec Comp Plan : 22 914 (20 466 euros)	b) Exec Comp Plan : 22 914 (20 466 euros)
	3) Autres : 38 307 (32 436 euros)	3) Autres : 38 307 (32 436 euros)	3) Autres : 32 729 (29 233 euros)	3) Autres : 32 729 (29 233 euros)
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 913</b> <b>(979 606 EUROS)</b>	<b>1 081 405</b> <b>(915 669 EUROS)</b>	<b>1 041 327</b> <b>(930 088 EUROS)</b>	<b>1 138 849</b> <b>(1 017 194 EUROS)</b>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).

(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

Marie-Aimée Bich-Dufour Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019	Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2019 (en euros)	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	199 509	199 509	110 000	110 000
Rémunération variable annuelle	89 380	120 541	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération en tant qu'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	Voiture (avantage valorisé) : 1 602	Voiture (avantage valorisé) : 1 602	Voiture (avantage valorisé) : 1 830	Voiture (avantage valorisé) : 1 830
<b>TOTAL</b>	<b>290 491</b>	<b>321 652</b>	<b>111 830</b>	<b>111 830</b>



Le tableau suivant présente la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ainsi que celle des salariés en France conformément aux exigences de la loi PACTE.

Le périmètre retenu est constitué de tous les collaborateurs des entités BIC en France (note : les salariés impatriés en France sont exclus).

Les éléments de rémunération pris en compte sont :

- salaire de base en équivalent temps plein ;
- rémunérations variables reçues au cours de l'année (au titre de la période de performance de 2018 payées en 2019) ;

- attributions d'actions valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS) ;
- intéressement et participation ;
- avantages en nature (exemple : voiture de fonction) ;
- compensation de dividende en numéraire.

Conformément aux dispositions de la loi PACTE, les régimes de retraites supplémentaires ne sont pas inclus.

Tous les montants sont en euros. Dans le cas du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le taux de change moyen de l'année considérée et appliqué :

- paiement en 2019 : 1 euro = 1,1196 U.S dollar ;
- paiement en 2018 : 1 euro = 1.1810 U.S dollar.

2019 : Rôle	Rémunération moyenne des employés			Rémunération médiane des employés	
	Rémunération (en euros)	Montant (en euros)	Ratio	Montant (en euros)	Ratio
Président du Conseil d'Administration	300 000	55 781	5	38 353	8
Directeur Général	2 728 952	55 781	49	38 353	71
Directeur Général Délégué <sup>(a)</sup>	1 608 130	55 781	29	38 353	42
Directeur Général Délégué <sup>(b)</sup>	464 915	55 781	8	38 353	12

(a) James DiPietro.

(b) Marie-Aimée Bich-Dufour.

2018 : Rôle	Rémunération moyenne des employés			Rémunération médiane des employés	
	Rémunération (en euros)	Montant (en euros)	Ratio	Montant (en euros)	Ratio
Président du Conseil d'Administration <sup>(a)</sup>	187 500	54 934	3	37 780	5
Directeur Général	2 061 961	54 934	38	37 780	55
Directeur Général Délégué <sup>(b)</sup>	1 470 572	54 934	27	37 780	39
Directeur Général Délégué <sup>(c)</sup>	571 187	54 934	10	37 780	15

(a) Pierre Vareille. Salaire annualisé de 300 000 euros pour la période de mi-mai à décembre 2018, soit 7,5 mois.

(b) James DiPietro.

(c) Marie-Aimée Bich-Dufour.

Note : Les données détaillées sur les salaires pour une comparaison précise sont disponibles pour 2018 et 2019.

#### 6.1.2.4 Révision de la rémunération fixe pour l'année 2020

Le Conseil a fixé la part fixe annuelle des rémunérations au titre de l'exercice 2020, soit :

- 300 000 euros pour Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration (inchangé versus 2019) ;
- 770 000 dollars américains (687 756 euros <sup>(1)</sup> + 4,8 % versus 2019) pour Gonzalve Bich, Directeur Général ; le Comité des Rémunérations a recommandé cette augmentation au regard de la performance et de l'expérience du Directeur Général et des pratiques de marché ;
- 584 000 dollars américains (512 615 euros <sup>(1)</sup> + 1,95 % versus 2019) pour James DiPietro, Directeur Financier et Directeur Général Délégué.

#### 6.1.2.5 Rémunération des administrateurs

Les montants des rémunérations versés à Elizabeth Bastoni, Marie-Pauline Chandon-Moët, Candace Matthews, Marie-Henriette Poinot, François Bich, John Glen, Mario Guevara, Maëlys Castella, Timothée Bich ainsi qu'à SOCIÉTÉ M.B.D. sont déterminés en fonction de leur participation respective aux séances du Conseil d'Administration et, le cas échéant, à celles des comités du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2019, la rémunération est structurée de la manière suivante :

- partie fixe annuelle : 13 300 euros (+ 2,3 % versus 2018) ;
- part variable correspondant à la participation à tous les Conseils d'Administration en 2019 : 23 200 euros (+ 1,8 % versus 2018) ;
- part variable correspondant à la participation à un Conseil sur un autre continent : 3 000 euros ;

(1) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD) ( Voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)



- part annuelle correspondant au rôle de Président du Comité d'Audit : 19 100 euros (+ 2,1 % versus 2018) ;
- part annuelle correspondant au rôle de Président du Comité des Rémunérations ou des Nominations : 9 600 euros (+ 2,7 % versus 2018) ;
- part annuelle correspondant au rôle de membre du Comité d'Audit : 14 000 euros (+ 2,2 % versus 2018) ;
- part annuelle correspondant au rôle de membre du Comité des Rémunérations ou des Nominations : 7 100 euros (+ 2,2 % versus 2018).

Ces administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations.

Gonzalve Bich, Marie-Aimée Bich-Dufour et Vincent Bedhome ne perçoivent pas de rémunération à raison des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

De même, aucun des autres membres de l'équipe de Direction ne perçoit de rémunération au titre des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

François Bich et Mario Guevara sont demeurés administrateurs postérieurement à leur départ à la retraite et perçoivent à ce titre des rémunérations.

Pierre Vareille, en qualité de Président, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

#### TABLEAU C - RÉCAPITULATIF SUR LES REMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

(Tableau 3 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Membres du Conseil	Rémunérations versées en qualité d'administrateur au titre de l'exercice 2018 (en euros)	Rémunérations versées en qualité d'administrateur au titre de l'exercice 2019 (en euros)
Pierre Vareille	39 188	-
Elizabeth Bastoni	69 500	70 700
François Bich	22 771	16 614
Marie-Pauline Chandon-Moët	38 800	42 500
John Glen	57 500	61 600
Mario Guevara	47 800	15 170
Candace Matthews	80 381	87 600
Marie-Henriette Poinot	52 700	21 087
Maëlys Castella	-	42 505
Timothée Bich	-	4 423
SOCIÉTÉ M.B.D.	52 500	56 500
<b>TOTAL</b>	<b>461 140</b>	<b>418 699</b>

#### 6.1.2.6 Attributions de stock-options

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de stock-options à compter de 2011 et de les remplacer par des attributions gratuites d'actions. Fin 2018, il n'y avait plus de stock-options exerçables.

6



### 6.1.2.7 Attributions gratuites d'actions sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. Les mandataires sociaux visés dans les tableaux ci-dessous bénéficient de cette politique.

Les deux conditions de performance sont :

- la croissance du chiffre d'affaires à base comparable ;
- les flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

#### RÉSULTAT DES PLANS : INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan 1 (2005 - 6-7)	Plan 2 (2006 - 7-8)	Plan 3 (2007 - 8-9)	Plan 4 (2008 - 9-10)	Plan 5 (2009 - 10-11)	Plan 6 (2010 - 11-12)	Plan 7 (2011 - 12-13)	Plan 8 (2012 - 13-14)	Plan 9 (2013 - 14-15)	Plan 10 (2014 - 15-16)	Plan 11 (2015 - 16-17)	Plan 12 (2016 - 17-18)	Plan 13 (2017 - 18-19)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	84,8	66,4	95,2	147,1	119,1	89,2	76,8	88,1	108,1	96,7	71,9	48,6	23,6	85,82
Flux nets de trésorerie	85,5	88,2	98,6	99,7	110,1	103,1	98,9	105,8	98,9	98,6	100,6	102,2	100,2	99,26
Ensemble des conditions de performance (maximum 100)	85	77	97	100	100	96	88	97	100	98	86	75	62	89,30
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	70 %	54 %	94 %	100 %	100 %	92 %	76 %	94 %	100 %	96 %	72 %	50 %	0 %	77 %

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 100 % et 75 %, et pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque bénéficiaire à la date d'acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'acquisition. Ces principes sont illustrés par le graphique présenté au § 6.1.1.2.3 - *Plan d'attribution d'actions de performance* (page 48).

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque

les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les trois mandataires sociaux mentionnés dans les tableaux G et H ci-dessous. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la note 23 des comptes consolidés.

#### TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2019

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	15 (12 février 2019)	17 000	1 379 380	31 mars 2022	31 mars 2022	1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
James DiPietro	15 (12 février 2019)	8 000	649 120	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>
Marie-Aimée Bich-Dufour	15 (12 février 2019)	3 250	263 705	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>

# 7. ÉTATS FINANCIERS

## 7.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	2-2	1 949 764	1 949 431
Coût des ventes	4	(935 513)	(972 111)
<b>Marge brute d'exploitation <sup>(a)</sup></b>		<b>1 014 251</b>	<b>977 319</b>
Coûts de distribution	4	(286 384)	(290 790)
Frais généraux	4	(210 458)	(184 747)
Autres charges d'exploitation	4	(167 592)	(172 256)
Autres produits	5	11 674	18 307
Autres charges	5	(102 724)	(95 113)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>258 768</b>	<b>252 721</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6 186	5 893
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(3 367)	(7 169)
<b>Résultat brut avant impôt</b>		<b>261 587</b>	<b>251 445</b>
Impôt sur les bénéfices	7	(88 237)	(75 350)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>8</b>	<b>173 350</b>	<b>176 095</b>
<b>Résultat de l'ensemble consolidé, dont :</b>		<b>173 350</b>	<b>176 095</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>8</b>	<b>173 350</b>	<b>176 095</b>
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	3,80	3,91
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) <sup>(b)</sup>	8	3,78	3,90
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	8	45 598 109	45 056 076

(a) La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

(b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

## 7.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2019
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>A</b>	<b>173 350</b>	<b>176 095</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies non recyclables en résultat <sup>(a)</sup>		5 823	(8 092)
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(1 384)	1 809
<b>Total écarts actuariels non recyclables en résultat - nets d'impôts</b>	<b>B</b>	<b>4 439</b>	<b>(6 283)</b>
Gain/(Perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie		(23 344)	872
Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger <sup>(b)</sup>		(33 244)	5 761
Instruments de capitaux propres à la juste valeur		(3)	5
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global	7-2	9 575	1 805
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat - nets d'impôts</b>	<b>C</b>	<b>(47 017)</b>	<b>8 442</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>D = A + B + C</b>	<b>130 772</b>	<b>178 254</b>
Attribuable :			
• au Groupe BIC		130 772	178 254
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>130 772</b>	<b>178 254</b>

(a) L'impact des écarts actuariels est essentiellement lié aux plans américains.

(b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : real brésilien - 2,8 millions d'euros, dollar américain + 2,8 millions d'euros, peso argentin - 3,9 millions d'euros et peso mexicain + 7,7 millions d'euros.

## 7.3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019*	31 décembre 2019
Goodwill	10	210 158	210 158	203 705
Autres immobilisations incorporelles	11	76 413	76 413	53 978
Immobilisations corporelles	9	699 755	699 755	713 488
Immeubles de placement		1 742	1 742	1 656
Autres actifs non courants	12	27 921	27 921	41 781
Impôts différés	13	141 968	141 968	134 339
Instruments dérivés	24-4, 24-5	44	44	220
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 158 001</b>	<b>1 158 001</b>	<b>1 149 167</b>
Stocks et en-cours	14	449 152	449 152	455 644
Créance d'impôt exigible		34 755	34 755	22 832
Clients et autres créances	14, 22-5	534 683	534 683	545 609
Autres actifs courants		14 703	14 703	13 625
Instruments dérivés	24-4, 24-5	5 289	5 289	2 698
Autres actifs financiers courants	20, 22-6	12 855	12 855	4 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20, 22-4	157 533	157 533	198 555
<b>Actifs courants</b>		<b>1 208 970</b>	<b>1 208 970</b>	<b>1 243 021</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 366 971</b>	<b>2 366 971</b>	<b>2 392 188</b>

\* Bilan d'ouverture - 1<sup>er</sup> application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

### Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019*	31 décembre 2019
Capital	15-1	173 269	173 269	171 869
Réserves		1 334 084	1 321 234	1 257 959
Résultat global total		130 772	130 772	178 254
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 638 126</b>	<b>1 625 276</b>	<b>1 608 082</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>CP</b>	<b>1 638 126</b>	<b>1 625 276</b>	<b>1 608 082</b>
Emprunts et dettes financières non courants	16, 22-6	32 031	32 031	32 331
Autres dettes non courantes		994	994	6 261
Provision au titre des avantages du personnel	18-3	163 823	163 823	179 059
Provisions	17	43 507	23 576	22 586
Impôts différés	13	41 735	74 515	55 374
Instruments dérivés	24-4, 24-5	37	37	44
<b>Passifs non courants</b>		<b>282 127</b>	<b>294 977</b>	<b>295 655</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	14	137 729	137 729	126 403
Emprunts et dettes financières courants	16	22 580	22 580	65 526
Dettes d'impôt exigible		15 869	15 869	22 793
Autres dettes courantes	19	259 107	259 107	266 259
Instruments dérivés	24-4, 24-5	11 433	11 433	7 470
<b>Passifs courants</b>		<b>446 718</b>	<b>446 718</b>	<b>488 451</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 366 971</b>	<b>2 366 971</b>	<b>2 392 188</b>

\* Bilan d'ouverture - 1<sup>er</sup> application IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.



## 7.4. COMPTE DE RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2018	31 déc. 2019
Chiffre d'affaires	11	691 135	675 055
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1	(3 147)	20 653
Autres produits	12	105 206	83 779
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>793 194</b>	<b>779 487</b>
Achats de marchandises et variations de stocks		(438 231)	(432 669)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(29 481)	(29 491)
Autres achats et charges externes		(198 111)	(213 079)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 188)	(3 096)
Charges de personnel	13	(2 054)	(609)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(16 673)	(16 838)
Autres charges		(4 505)	(4 828)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(692 243)</b>	<b>(700 610)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>100 951</b>	<b>78 877</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>82 853</b>	<b>11 640</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15</b>	<b>(3 617)</b>	<b>(9 196)</b>
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(30 347)	(18 224)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>149 840</b>	<b>63 097</b>

## 7.5. BILAN (COMPTES SOCIAUX)

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2018	31 déc. 2019		
			Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions
Frais de recherche et développement		-	1 745	(1 745)	-
Brevets et droits similaires		21 138	77 611	(31 363)	46 248
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3, 4</b>	<b>21 138</b>	<b>79 356</b>	<b>(33 108)</b>	<b>46 248</b>
Terrains		1 345	1 345	-	1 345
Constructions		1 763	16 392	(14 937)	1 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 759	14 076	(12 826)	1 250
Autres immobilisations corporelles		3 494	6 853	(3 291)	3 562
Immobilisations en cours		649	909	(51)	858
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3, 4</b>	<b>9 010</b>	<b>39 575</b>	<b>(31 105)</b>	<b>8 470</b>
Titres de participation	22	1 174 439	1 317 390	(231 788)	1 085 602
Autres immobilisations financières	3	58 444	49 902	-	49 902
<b>Immobilisations financières</b>		<b>1 232 883</b>	<b>1 367 292</b>	<b>(231 788)</b>	<b>1 135 504</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 263 031</b>	<b>1 486 223</b>	<b>(296 001)</b>	<b>1 190 222</b>
Matières premières, approvisionnements		1 359	1 577	-	1 577
En-cours de production de biens		-	169	(169)	-
Marchandises		41 915	31 910	(1 878)	30 032
<b>Stocks</b>		<b>43 274</b>	<b>33 656</b>	<b>(2 047)</b>	<b>31 609</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		4 019	3 150	-	3 150
Clients et comptes rattachés	5, 6	146 770	157 727	(16 371)	141 356
Autres créances	5, 6	254 315	252 403	(10 367)	242 036
Placements financiers	7	4 409	3 409	-	3 409
Disponibilités		8 104	12 958	-	12 958
Charges constatées d'avance	5	1 184	612	-	612
Écart de conversion actif	8	1 253	837	-	837
<b>Actif circulant</b>		<b>463 328</b>	<b>464 752</b>	<b>(28 785)</b>	<b>435 967</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 726 359</b>	<b>1 950 975</b>	<b>(324 786)</b>	<b>1 626 189</b>

## Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2018	31 déc. 2019
Capital social		175 761	173 933
Primes d'émission, fusion, apport		144 165	144 165
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 500	180 561
Report à nouveau		653 692	610 902
Résultat de l'exercice		149 840	63 097
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>1 326 368</b>	<b>1 195 068</b>
Provisions pour risques et charges	10	39 464	32 315
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>39 464</b>	<b>32 315</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	7 255	51 812
Emprunts et dettes financières divers	5	229 113	221 546
<b>Dettes financières</b>		<b>236 368</b>	<b>273 358</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	108 472	112 263
Dettes fiscales et sociales	5	7 451	6 485
Autres dettes	5	7 729	6 479
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>123 652</b>	<b>125 227</b>
Écart de conversion passif		507	221
Dettes		360 527	398 806
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 726 359</b>	<b>1 626 189</b>



## 7.6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

Tableau des résultats de SOCIÉTÉ BIC au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2019
<b>1 – Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	183 139 039	181 649 411	178 126 244	175 761 665	173 933 156
Nombre d'actions émises	47 942 157	47 552 202	46 629 907	46 010 907	45 532 240
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2 – Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	661 573 108	675 728 517	715 515 323	691 135 323	675 054 718
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	280 814 295	154 721 960	782 139 238	276 813 012	186 250 089
Impôt sur les bénéfices	55 985 737	49 849 725	55 051 438	30 347 029	18 223 589
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	210 665 506	118 634 879	748 125 345	149 839 552	63 096 883
Montant des bénéfices distribués <sup>(a)</sup>	278 271 488	161 060 428	158 177 021	156 486 804	155 221 268
<b>3 – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	4,69	2,21	15,59	5,36	3,69
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,39	2,49	16,04	3,26	1,39
Dividende versé à chaque action	5,90	3,45	3,45	3,45	3,45
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif non salarié	3	2	2	1	1
Montant de la masse salariale	1 502 331	811 476	636 303	398 151	608 907
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	983 317	3 628 184	2 229 864	1 711 665	72 927

(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.



# 8. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

## 8.1. CAPITAL SOCIAL

### AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2019, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dont elle n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé :

#### I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription <sup>(a)</sup>

Montant maximal (en millions d'euros)	Actions : 50 Valeurs Mobilières Composées : 650
Date	16 mai 2018 (résolutions 17 et 18)
Durée	26 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020
Utilisation en 2019	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

#### II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres <sup>(b)</sup>

Montant maximal	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	16 mai 2018 (résolution 19)
Durée	26 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020
Utilisation en 2019	Non

(b) Articles L. 225-129 et L. 225-130 du Code de commerce.



## III. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés et mandataires sociaux

	Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise <sup>(c)</sup>	Attributions gratuites d'actions à émettre <sup>(d)</sup>	Options d'actions <sup>(e)</sup>
Montant maximal	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	16 mai 2018 (résolution 20)	16 mai 2018 (résolution 22)	16 mai 2018 (résolution 23)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020	15 juillet 2021	15 juillet 2021
Utilisation en 2019	Non	179 575	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

(c) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Le texte de ces délégations est disponible sur le site [www.bicworld.com/fr/investisseurs/actionnaires](http://www.bicworld.com/fr/investisseurs/actionnaires).

## 9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 9.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### PROJETS DE RÉSOLUTIONS 1 À 3

##### Approbation des comptes – Affectation du résultat et fixation du dividende

###### Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 110 229 596,40 euros correspondant à un dividende brut par action de 2,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 3 juin 2020. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 44 991 672, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (article 117 *quater* et 200-A du Code général des impôts – CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (article 158-3 et 243 *bis* CGI).

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- 3,45 euros au titre de l'exercice 2016 ;
- 3,45 euros au titre de l'exercice 2017 ;
- 3,45 euros au titre de l'exercice 2018.

#### Projet de résolution 1

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Projet de résolution 2

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Projet de résolution 3

#### Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à la somme de 63 096 883,55 euros et décide de l'affecter de la manière suivante (en euros) :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2019</b>	<b>63 096 883,55</b>
<b>À ajouter :</b>	
• Report à nouveau de l'exercice précédent	610 901 771,28
Soit un bénéfice distribuable de	673 998 654,83
<b>À affecter :</b>	
• Réserve spéciale Œuvres d'art	57 562,02
• Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société)	110 229 596,40
• Report à nouveau	563 711 496,41
<b>TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DISTRIBUABLE</b>	<b>673 998 654,83</b>

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvera donc à 110 229 596,40 euros correspondant à un dividende par action de 2,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 3 juin 2020. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 44 991 672, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (articles 117 *quater* et 200-A du Code général des impôts - CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (articles 158-3 et 243 *bis* CGI).

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI* (en euros)
2016	46 679 869	3,45	3,45
2017	45 728 162	3,45	3,45
2018	45 358 494	3,45	3,45

\* Code général des impôts.

### PROJET DE RÉOLUTION 4

#### Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

##### Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2020, à la somme de 500 000 euros (inchangé par rapport à 2019).

### Projet de résolution 4

#### Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration à la somme annuelle de 500 000 euros, au titre de l'exercice 2020.



## PROJET DE RÉSOLUTION 5

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette autorisation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique visant les titres de la Société, conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, à savoir sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 300 euros :

- **dans la limite de 10 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
  - assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur,
  - permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous),
  - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société,
  - attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.),
  - annuler les actions,
  - remettre les actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur,
  - mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF ;
- **dans la limite de 5 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 700 millions d'euros, afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

#### OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachat d'actions (hors contrat de liquidité) <sup>(a)</sup>	478 667	1,05	1 828 507,94	81,83
Contrat de liquidité <sup>(a)</sup> :				
• Rachat d'actions	304 728	0,67	1 164 060,96	67,28
• Cession d'actions	287 373	0,63	1 097 764,86	66,96
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	129 200	0,28	493 544,00	89,21
Actions annulées	478 667	1,05	1 828 507,94	81,83
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 199 090,26 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 1 166 063 actions, représentant 2,56 % du capital social au 31 décembre 2019. Pour de plus amples informations, il convient de se reporter au § 7.4. - *Actions propres et rachat d'actions* du Document d'Enregistrement Universel 2019.

## Projet de résolution 5

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement UE n° 596/2014 du Parlement européen et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

1. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10% de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10% du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

2. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5% de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 700 millions d'euros ;
  - pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros ;
- et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10% du total de ses propres actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente, dans les conditions autorisées par les dispositions légales, réglementaires et boursières en vigueur, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, à celui de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par la réglementation applicable en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25% du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 dans sa 5<sup>e</sup> résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.



Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la Société acquises en vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités, et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



## PROJETS DE RÉSOLUTIONS 6 ET 7

### Renouvellement des mandats d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

#### MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, née BICH | Administratrice



53 ans

**Nationalité :**  
Française

#### Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.

#### Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

#### Administratrice indépendante

Non

#### Date de 1<sup>ère</sup> nomination

AG du 28 mai 2003

#### Échéance

AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

#### Membre d'un comité

Non

#### Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

#### Principale activité

- Présidente de Château de Ferrand SAS – France

#### Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre et trésorière du bureau de l'Académie des Vins de Bordeaux

#### Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Membre du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France

#### Biographie

Marie-Pauline Chandon-Moët est administratrice de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003. Elle a été responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010. Auparavant, elle a successivement occupé, depuis 1991, les postes d'assistante Administration des Ventes, de responsable Administration des Ventes (France puis Europe) et de responsable Logistique Europe.

Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un *Bachelor of Science* de la Northeastern University à Boston (États-Unis).

## CANDACE MATTHEWS

Administratrice



61 ans

Nationalité :  
AméricaineNombre d'actions BIC détenues :  
500**Origine de l'élection**

Article L. 225-18 du Code de commerce

**Administratrice indépendante**

Oui

**Date de 1<sup>ère</sup> nomination**

AG du 10 mai 2017

**Échéance**

AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

**Membre d'un comité**

- Comité d'Audit
- Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

**Adresse professionnelle**

AMWAY – 7575 Fulton Street East – Ada – MI 49355-0001 – États-Unis

**Principale activité**

- Présidente Région Amériques – Amway – États-Unis

**Autres mandats ou fonctions en cours**

- Administratrice – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société cotée)

**Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)**

- Administratrice – Popeyes Louisiana Kitchen Inc. – États-Unis (société cotée)

**Biographie**

Depuis novembre 2014, Candace Matthews est Présidente Région Amériques d'Amway. Elle a été recrutée par Alticor, la maison mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing Groupe.

Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, société récemment acquise par L'Oréal.

Auparavant, elle a exercé diverses fonctions Marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science in Engineering* de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un *MBA* en Marketing de la Stanford University Graduate School of Business à Palo Alto, Californie (États-Unis).

 Administratrice indépendante
**Projet de résolution 6****Renouvellement du mandat d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët**

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années, le mandat d'administratrice de Marie-Pauline Chandon-Moët.

Le mandat de Marie-Pauline Chandon-Moët expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Projet de résolution 7****Renouvellement du mandat d'administratrice de Candace Matthews**

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années, le mandat d'administratrice de Candace Matthews.

Le mandat de Candace Matthews expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## PROJET DE RÉSOLUTION 8

### Ratification de la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de ratifier la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur en remplacement de François Bich, démissionnaire. La durée du mandat de Timothée Bich est celle restant à courir de celui de François Bich. Le mandat de Timothée Bich expirera donc à l'issue de la présente Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Timothée Bich apportera au Conseil son expertise financière.

TIMOTHÉE BICH	Administrateur
	<b>Origine de l'élection</b>
<b>34 ans</b>	Article L. 225-24 du Code de commerce
<b>Nationalité :</b> Française	<b>Administrateur indépendant</b>
<b>Nombre d'actions BIC détenues :</b> Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.	Non
À la date du 31 décembre 2019, cette holding détenait 12 840 000 actions, soit 28,20 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 38,11 % des droits de vote.	<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination</b> CA du 10 décembre 2019
	<b>Échéance</b> AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019
	<b>Membre d'un comité</b> Non
	<b>Adresse professionnelle</b> SOCIÉTÉ BIC - 14, rue Jeanne d'Asnières - 92110 Clichy - France
	<b>Principale activité</b> Gérant de portefeuille
	<b>Autres mandats ou fonctions en cours</b> Aucun
	<b>Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)</b> Aucun
	<b>Biographie</b> Timothée Bich a été gérant de portefeuille chez Stone Milliner Asset Management LLP jusqu'en décembre 2019. Il a rejoint Stone Milliner en tant que trader dès son lancement en 2012 et a été nommé responsable de l'exécution en janvier 2016. Avant de rejoindre Stone Milliner, il a été analyste chez Moore Europe Capital Management au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille crédit et macro (2010-2011). Timothée Bich est titulaire d'un <i>Master of Science in Risk and Asset Management</i> de l'EDHEC et d'un diplôme en finance de l'Université Paris Dauphine.

#### Projet de résolution 8

##### Ratification de la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Timothée Bich en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de François Bich, démissionnaire.

## PROJET DE RÉSOLUTION 9

### Renouvellement du mandat d'administrateur de Timothée Bich

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé aux actionnaires de renouveler le mandat d'administrateur de Timothée Bich en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

#### Projet de résolution 9

##### Renouvellement du mandat d'administrateur de Timothée Bich

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de Timothée Bich.

Le mandat de Timothée Bich expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## PROJET DE RÉSOLUTION 10

### Nomination de Jake Schwartz en qualité d'administrateur

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de nommer Jake Schwartz en qualité d'administrateur pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

Jake Schwartz apportera au Conseil son expertise financière et son expérience en tant que dirigeant.

Il rejoindra le Conseil en qualité d'administrateur indépendant sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8) :

Critères	Jake Schwartz
<b>Critère 1</b> : Non salarié ni mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓
<b>Critère 2</b> : Pas de mandats croisés	✓
<b>Critère 3</b> : Pas de relations d'affaires significatives	✓
<b>Critère 4</b> : Pas de lien familial	✓
<b>Critère 5</b> : Non commissaire aux Comptes	✓
<b>Critère 6</b> : Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans	✓
<b>Critère 7</b> : Aucun rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe	✓
<b>Critère 8</b> : Ne représentant pas un actionnaire important	✓

## JAKE SCHWARTZ

## Candidature en qualité d'administrateur



41 ans

Nationalité :  
AméricaineNombre d'actions BIC détenues :  
0

## Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

## Administrateur indépendant

Oui

## Adresse professionnelle

GENERAL ASSEMBLY - 902 Broadway - 4th floor - New York - NY 10010 - États-Unis

## Principale activité

- Directeur Général de General Assembly – États-Unis

## Autres mandats ou fonctions en cours

- Président - Brave Health – États-Unis

## Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

## Biographie

Jake Schwartz est cofondateur et Directeur Général de General Assembly. Fondée en 2011 à New York, General Assembly est pionnier et leader de la formation continue dans les métiers du numérique et des nouvelles technologies. Avant de créer General Assembly, il a été *Senior Associate* chez Associated Partners LP, un fonds de *private equity* (2008-2010) et conseiller en investissements chez Capital Counsel à New York (2003-2005).

Jake Schwartz est titulaire d'un *Bachelor of Arts* en Études Américaines de l'Université de Yale et d'un MBA en Gestion Entrepreneuriale de Wharton Université de Pennsylvanie.

Administrateur indépendant

## Projet de résolution 10

## Nomination de Jake Schwartz en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois années, Jake Schwartz en qualité d'administrateur.

Le mandat de Jake Schwartz expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



## PROJETS DE RÉSOLUTIONS 11 À 15

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux

### Rapport du Conseil d'Administration :

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-après les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019. Ces éléments sont plus amplement détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires*).

#### PIERRE VAREILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	300 000 EUR	
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	Absence
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Absence

**GONZALVE BICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation <sup>(a)</sup>	Présentation
Rémunération fixe	735 008 USD, soit 656 492 EUR	+ 8,9 % <i>versus</i> la rémunération fixe annualisée en tant que CEO en 2018 et + 17,0 % <i>versus</i> la rémunération fixe payée sur toute l'année 2018.
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	798 431 USD, soit 713 140 EUR. Le bonus annuel est égal à 108,63 % de la rémunération fixe et représente 86,9 % du bonus cible.	<p>Le bonus cible est égal à 125 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 187,5 %, soit 150 % du bonus cible.</p> <p>Le bonus est calculé sur la base de six critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chiffre d'affaires (20 %) ;</li> <li>• résultat d'exploitation (20 %) ;</li> <li>• résultat net (10 %) ;</li> <li>• inventaires (10 %) ;</li> <li>• créances clients (10 %) ;</li> <li>• objectifs individuels (30 %).</li> </ul> <p>La part qualitative ne peut dépasser 56,25 % de la rémunération fixe annuelle.</p>
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme.	<p>17 000 actions gratuites attribuées en 2019 et soumises à des conditions de performance.</p> <p>Valorisation comptable : 1 379 380 EUR</p> <p>Dans le cadre des plans d'actions de performance, Gonzalve Bich a perçu 34 409 USD (soit 30 734 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.</p>	<p>Les actions sont soumises à deux conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• croissance du chiffre d'affaires ;</li> <li>• flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.</li> </ul> <p>Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,04 % du capital.</p> <p>Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018.</p> <p>Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.</p>
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	88 272 USD, soit 78 843 EUR incluant 33 971 USD de charges sociales (30 342 EUR)	<p>Allocation voiture : 15 600 USD (soit 13 934 EUR).</p> <p>Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 401 K : 8 400 USD (soit 7 502 EUR) ;</li> <li>• <i>Executive Compensation Plan</i>: 29 400 USD (soit 26 259 EUR) ;</li> <li>• Charges sociales : 33 971 USD (soit 30 342 EUR) ;</li> <li>• Assurance-vie : 901 USD (soit 805 EUR).</li> </ul>
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation <sup>(a)</sup>	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Restoration Plan</i>, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans le <i>U.S. Qualified Plan</i> est limitée par la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.</li> <li>• Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.</li> </ul> </li> <li>• Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté ;</li> <li>• de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années minimum d'ancienneté) ;</li> <li>• les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.</li> </ul> </li> <li>• Modalités de détermination des plafonds : N/A.</li> <li>• Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le <i>Restoration Plan</i> est sans constitution de réserve. L'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire.</li> </ul> </li> <li>• Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au 31 décembre 2019, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 24,56 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 16,9 années de service, soit, à titre indicatif, une retraite égale à 265 664 USD, incluant la retraite issue de l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i> payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2019. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).



**JAMES DIPIETRO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation <sup>(a)</sup>	Présentation
Rémunération fixe	572 853 USD, soit 511 658 EUR	+ 1,75 % <i>versus</i> 2018
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	321 800 USD, soit 287 424 EUR. Le bonus annuel est égal à 56,17% de la rémunération fixe annuelle et représente 74,9 % du bonus cible.	Le bonus cible est égal à 75 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 112,50 %, soit 150 % du bonus cible. Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chiffre d'affaires (20 %) ;</li> <li>• résultat d'exploitation (20 %) ;</li> <li>• résultat net (10 %) ;</li> <li>• inventaires (10 %) ;</li> <li>• créances clients (10 %) ;</li> <li>• objectifs individuels (30 %).</li> </ul> La part qualitative ne peut dépasser 33,75 % de la rémunération fixe annuelle.
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme.	8 000 actions gratuites attribuées en 2019 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 649 120 EUR. Dans le cadre des plans d'actions de performance, James DiPietro a perçu 67 731 USD (soit 60 496 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• objectif de croissance du chiffre d'affaires ;</li> <li>• objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.</li> </ul> Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,02 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	78 943 USD soit 70 510 EUR incluant 29 684 USD de charges sociales (26 513 EUR)	Allocation voiture : 13 800 USD (soit 12 325 EUR) Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 401 K : 9 500 USD (soit 8 485 EUR) ;</li> <li>• <i>Executive Compensation Plan</i> : 22 914 USD (soit 20 466 EUR) ;</li> <li>• avantages sociaux : 29 684 USD (soit 26 513 EUR) ;</li> <li>• assurance-vie : 3 045 USD (soit 2 719 EUR).</li> </ul>
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> , en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation <sup>(a)</sup>	Présentation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.</li> <li>• Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées.</li> </ul> </li> <li>• Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i> ;</li> <li>• l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec 15 ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service ;</li> <li>• les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.</li> </ul> </li> <li>• Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>.</li> </ul> </li> <li>• Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. L'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire.</li> </ul> </li> <li>• Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i>.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au 31 décembre 2019, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 50 % de la rémunération moyenne des trois dernières des 21,5 années travaillées, soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 472 219 USD – incluant la retraite obtenue par l'<i>U.S. Qualified Pension Plan</i> – payable à l'âge de 60 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2019. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2019 (1 EUR = 1,1196 USD).

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE JUSQU'AU 31 MARS 2019

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	50 000 EUR	200 000 EUR par an proratisés sur trois mois en tant que Directrice Générale Déléguée = 50 000 EUR.
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	Absence
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme.	3250 actions gratuites attribuées en 2019 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 263 705 EUR.	<p>Actions soumises à deux conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• croissance du chiffre d'affaires ;</li> <li>• flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.</li> </ul> <p>Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.</p>
Rémunération en tant qu'administrateur	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	1 829 EUR	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>Marie-Aimée Bich-Dufour bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein du Groupe BIC en France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes :</li> <li>• avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives ;</li> <li>• avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite ;</li> <li>• achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.</li> </ul>



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités de détermination de la rémunération de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ;</li> <li>• pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte le salaire annuel brut de base et la rémunération variable annuelle versés à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte.</li> </ul> </li> <li>• Rythme d'acquisition des droits :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années) ;</li> <li>• le 18 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé que Marie-Aimée Bich-Dufour n'acquerra aucun droit supplémentaire au titre de ce régime pendant la durée de son nouveau mandat ;</li> <li>• les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19.</li> </ul> </li> <li>• Modalités de détermination des plafonds :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser 50 % du dernier salaire annuel. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite.</li> </ul> </li> <li>• Modalités de financement des droits :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance.</li> </ul> </li> <li>• Charges associées à la charge de la Société :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au 31 décembre 2019, son complément de retraite, déterminé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération telles qu'arrêtées au 18 mai 2016, s'élève à 107 318 EUR (à titre indicatif).</p> <p>Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés.</p> <p>Date de la décision du Conseil d'Administration : 19 mai 2005.</p> <p>Date de la décision de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5).</p>

### Projet de résolution 11

**Approbation des éléments de rémunération figurant dans le rapport mentionné au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce comprenant les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération contenus dans ce rapport.

### Projet de résolution 12

**Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le Document d'Enregistrement Universel 2019 (cf. § 4.2. - *Rémunération des mandataires sociaux*).

### Projet de résolution 13

**Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Gonzalve Bich, Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Gonzalve Bich, Directeur Général, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le Document d'Enregistrement Universel 2019 (cf. § 4.2. - *Rémunération des mandataires sociaux*).

### Projet de résolution 14

**Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à James DiPietro, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à James DiPietro, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le Document d'Enregistrement Universel 2019 (cf. § 4.2. - *Rémunération des mandataires sociaux*).

### Projet de résolution 15

**Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le Document d'Enregistrement Universel 2019 (cf. § 4.2. - *Rémunération des mandataires sociaux*).

## PROJET DE RÉSOLUTION 16

**Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux**

#### Rapport du Conseil d'Administration :

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-ante*).

Cette politique arrêtée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2019.

### Projet de résolution 16

**Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil

d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'Administration.



## 9.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### PROJET DE RÉOLUTION 17

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et de réduire corrélativement le capital social ;
- d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

#### Projet de résolution 17

**Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration :

- sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportun, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélatrice du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la 5<sup>e</sup> résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois ;
- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019, dans sa 16<sup>e</sup> résolution.

## PROJET DE RÉSOLUTION 18

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de conférer à votre Conseil d'Administration la compétence de procéder, en France ou à l'étranger, à une ou plusieurs émission(s) d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ce système est destiné à donner à votre Conseil d'Administration la possibilité de réagir au plus vite aux besoins de financement de la Société, en lui permettant en outre d'opter, le moment venu, pour l'émission du type de valeurs mobilières le plus adapté. L'autorisation conférée porterait ainsi sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs donnant accès au capital, notamment, par exemple, des actions avec bons de souscription d'actions, des obligations avec bons de souscription d'actions, des obligations convertibles en actions ou des bons de souscription d'actions.

Le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourrait pas être supérieur :

- à un montant de 50 millions d'euros pour les émissions d'actions ordinaires ;
- à un montant de 650 millions d'euros pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

À ces montants s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions.

Nous vous rappelons que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneraient droit.

Nous vous proposons de décider que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'avaient pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

La présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée et priverait d'effet la délégation consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 17<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

Le cas échéant, le Conseil d'Administration vous tiendra informés de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

## Projet de résolution 18

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré et après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue la compétence au Conseil d'Administration de décider, immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- une ou plusieurs augmentations du capital social, par apport en numéraire et émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société ; et/ou

- une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées ») donnant accès par tous moyens au capital de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra pas être supérieur :

- à un montant de 50 millions d'euros pour les émissions d'actions ordinaires ;
- à un montant de 650 millions d'euros pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

étant précisé qu'à ces montants s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions.



En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- apprécier l'opportunité de décider ou non une ou plusieurs augmentation(s) du capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou une ou plusieurs émissions de Valeurs Mobilières Composées ;
- décider de la nature et des caractéristiques des Valeurs Mobilières Composées ;
- fixer le montant de l'(des) augmentation(s) de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de l'(des) émission(s) de Valeurs Mobilières Composées ;
- déterminer les conditions et modalités de réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou d'émission de Valeurs Mobilières Composées, notamment fixer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles ces dernières donneront droit), avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, prolonger lesdites dates si nécessaire, organiser la réception des fonds, et plus généralement constater la réalisation définitive de l'(des) augmentation(s) du capital social et/ou des émissions de Valeurs Mobilières Composées, et/ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des Valeurs Mobilières Composées ;
- procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions, accomplir tous actes et formalités ;
- conclure avec tout prestataire de services d'investissement de son choix, tout contrat de garantie de bonne fin ;
- déterminer les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux Valeurs Mobilières Composées ainsi émises ;
- prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de l'émission de Valeurs Mobilières Composées et rédiger un contrat d'émission pour chaque catégorie et émission de Valeurs Mobilières Composées ;
- décider l'émission des actions auxquelles donneront droit les Valeurs Mobilières Composées et fixer la date de jouissance desdites actions ;
- établir l'ensemble des documents nécessaires à l'information du public, des actionnaires et des titulaires de Valeurs Mobilières Composées antérieurement émises ;
- prendre toute disposition pour assurer, si nécessaire, la préservation des droits des titulaires de Valeurs Mobilières Composées déjà émises donnant droit à l'attribution de titres de capital, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment les dispositions des articles L. 228-98 à L. 228-102 du Code de commerce ;

- prendre toute mesure en vue de procéder à la nomination d'un représentant de la masse pour chaque catégorie de Valeurs Mobilières Composées émises ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou de l'émission des Valeurs Mobilières Composées, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

La présente délégation de compétence est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Elle pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation remplace toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 17<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2018.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence donnée par la présente Assemblée, dans les conditions fixées par décret.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.



## PROJET DE RÉOLUTION 19

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration en application de la 18<sup>e</sup> résolution

### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, s'il décidait d'une augmentation de capital conformément à la délégation consentie en vertu de la 18<sup>e</sup> résolution qui précède, à augmenter, le cas échéant, le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

### Projet de résolution 19

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration en application de la 18<sup>e</sup> résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- délègue la compétence au Conseil d'Administration – avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués – pour décider, pour chacune des émissions décidées en application de la 18<sup>e</sup> résolution qui précède, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions et limites fixées par l'article R.225-118 du Code de commerce (c'est-à-dire pendant un délai de trente jours à compter de la clôture de la souscription), dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Cette faculté ne permettra en aucun cas de dépasser les plafonds globaux fixés par la 18<sup>e</sup> résolution ci-dessus ;
- fixe à 26 mois la durée de validité de la présente délégation.

La présente délégation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

## PROJET DE RÉOLUTION 20

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et ce, par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourrait être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourraient être incorporés au capital de la Société. Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

Cette délégation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 19<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.



## Projet de résolution 20

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce, décide :

- de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société et/ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société ;
- que le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital de la Société, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital de la Société ;

- fixer le nombre d'actions nouvelles de la Société à émettre et qui seront attribuées gratuitement et/ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la Société sera augmentée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la Société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société prendra effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions et délais prévus par la réglementation applicable ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la Société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital social et constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents ;
- prendre toutes mesures permettant aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital d'obtenir des actions nouvelles de la Société ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 19<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2018.

La présente délégation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

## PROJET DE RÉSOLUTION 21

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) aux salariés

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées (représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents à un plan d'épargne entreprise à créer, au choix du Conseil d'Administration).

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de cette délégation ne pourrait excéder 3 % du nombre d'actions ordinaires de la Société à ce jour.

Le prix des actions à émettre serait déterminé conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, c'est-à-dire en fonction du cours de Bourse. Ce prix ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % (si l'indisponibilité des actions prévue par le plan à créer était supérieure ou égale à dix ans).

#### Projet de résolution 21

##### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- de déléguer pendant une durée de 26 mois au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail (représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents à un plan d'épargne entreprise à créer, au choix du Conseil d'Administration), dans les conditions visées à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, d'un montant représentant au plus 3 % du capital à ce jour, par l'émission d'actions nouvelles de la Société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes ;
- que le prix d'émission des actions à émettre sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;
- que le Conseil d'Administration, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ou déjà émises, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii) de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;

- de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :
  - de mettre en œuvre la présente délégation, décider et de réaliser éventuellement l'augmentation de capital conformément à la présente résolution, de fixer le montant définitif de la ou des augmentations, d'en arrêter les dates et modalités, de fixer le prix d'émission des actions nouvelles, de déterminer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, de déterminer le mode de libération de leurs souscriptions, d'arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux,
  - d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau requis,
  - de prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
  - en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement, de fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes d'émission à incorporer au capital pour la libération de ces actions et les comptes sur lesquels ces montants seront imputés,
  - d'établir le rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération prévues aux articles L. 225-129-5 et L. 225-138 du Code de commerce,
  - de mettre en place éventuellement, et s'il le juge opportun, un plan d'épargne entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la Société s'il le décide,
  - plus généralement, de fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, de constater la réalisation définitive de la ou des augmentations du capital social, de procéder à la modification corrélatrice des statuts, de prendre toutes dispositions et d'accomplir tous actes et formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 20<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2018.



## PROJET DE RÉSOLUTION 22

### Suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une/des augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés visée(s) à la 21<sup>e</sup> résolution

#### Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de l'(des) augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s) en application de la précédente résolution et d'en réserver l'émission aux salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe disposant, à la date d'ouverture des souscriptions, d'une ancienneté d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la Société si le Conseil d'Administration le décide.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-138 I du Code de commerce, le rapport complémentaire à établir par le Conseil d'Administration, s'il était fait usage de la délégation objet de la 21<sup>e</sup> résolution, serait certifié par les Commissaires aux Comptes.

#### Projet de résolution 22

##### Suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une/des augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés visée(s) à la 21<sup>e</sup> résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de l'(des) augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s)

en application de la précédente résolution et d'en réserver l'émission aux personnes salariées de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées disposant, à la date d'ouverture des souscriptions, d'une ancienneté dans la Société d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et, éventuellement, un abondement de la Société si le Conseil d'Administration le décide.

## PROJET DE RÉSOLUTION 23

Modification de l'article 10 bis des Statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de désignation d'administrateurs représentant les salariés

### Rapport du Conseil d'Administration :

#### Désignation des administrateurs salariés

La loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019 ayant abaissé de 12 à 8 le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration au-delà duquel s'applique l'obligation de désigner un second administrateur représentant les salariés, nous vous demandons de modifier l'article 10 bis des Statuts de la Société relatif à cette obligation et de faire référence dans cet article aux dispositions légales plutôt qu'à un nombre donné d'administrateurs.

### Projet de résolution 23

**Modification de l'article 10 bis des Statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de désignation d'administrateurs représentant les salariés**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et prenant acte des dispositions de la loi PACTE (2019-486 du 22 mai 2019) relative à la croissance et la transformation des entreprises ayant amendé les conditions de désignation des administrateurs représentant les salariés, décide de modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ces dispositions. En conséquence, l'article 10 bis des Statuts est désormais rédigé comme suit :

« Article 10 bis – Administrateur(s) représentant les salariés

Le Conseil d'Administration comprend, en outre, en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, un ou plusieurs administrateur(s) représentant les salariés du Groupe dont le nombre et le régime sont fixés par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les présents Statuts.

*Si le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale venait à dépasser huit, un deuxième administrateur représentant les salariés serait désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois dès lors que le Conseil serait composé de plus de huit membres.*

*Les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité du Groupe. La durée de leur mandat est de trois ans.*

*Par exception à la règle prévue à l'article 10 des présents Statuts pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, les administrateurs représentant les salariés au Conseil ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.*

*En cas de sortie du champ d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le mandat du ou des représentants des salariés au Conseil prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ de l'obligation. »*



## PROJET DE RÉSOLUTION 24

### Modification de l'article 11 des Statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation

#### Rapport du Conseil d'Administration :

##### Consultation écrite des administrateurs pour certaines décisions du Conseil

La loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a introduit la possibilité pour les sociétés anonymes de prévoir dans leurs statuts que certaines décisions du Conseil d'Administration puissent être prises par consultation écrite des administrateurs.

Nous vous demandons de modifier l'article 11 des Statuts de la Société afin de prévoir cette possibilité pour certaines décisions limitativement énumérées par la réglementation, à savoir les nominations d'administrateurs en cas de vacance d'un poste par décès ou démission, les autorisations d'octroyer des cautions, avals et garanties, les modifications des statuts visant à les mettre en conformité avec des dispositions législatives et réglementaires (sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Extraordinaire) et la convocation d'une Assemblée Générale.

#### Projet de résolution 24

##### Modification de l'article 11 des Statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide d'user de la faculté offerte par l'article 15 de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 et de

permettre au Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation. En conséquence, il est ajouté à la fin de l'article 11 des Statuts l'alinéa suivant :

*« Le Conseil d'Administration pourra prendre des décisions par consultation écrite des administrateurs dans les conditions fixées par la réglementation. »*

Le texte de l'article 11 reste inchangé à l'exception de cette partie.

## PROJET DE RÉSOLUTION 25

### Modification de l'article 13 des Statuts relatif à la rémunération des administrateurs

#### Rapport du Conseil d'Administration :

##### Suppression du terme « jetons de présence »

La loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019 ayant supprimé le terme « jetons de présence », nous vous demandons de modifier l'article 13 des Statuts de la Société relatif à la rémunération des administrateurs.

#### Projet de résolution 25

##### Modification de l'article 13 des Statuts relatif à la rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et prenant acte des dispositions de la loi PACTE (2019-486 du 22 mai 2019) relative à la croissance et la transformation des entreprises ayant supprimé le terme « jetons de présence » comme désignation de la rémunération des administrateurs, décide de modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ces dispositions. En conséquence, l'article 13 des Statuts est désormais rédigé comme suit :

##### « Article 13 – Rémunération des administrateurs

*Il peut être alloué au Conseil d'Administration, à titre de rémunération, une somme fixée par l'Assemblée Générale. Le Conseil répartit cette somme entre ses membres de la manière qu'il juge convenable.*

*Il peut également être alloué aux administrateurs, par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et dans les conditions prévus par la loi. »*

## 9.3. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

### PROJET DE RÉOLUTION 26

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

---

**Rapport du Conseil d'Administration :**

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

### Projet de résolution 26

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.













SOCIÉTÉ BIC

RELATIONS INVESTISSEURS  
14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES  
92611 CLICHY CEDEX - France  
TEL : 33 (0) 1 45 19 52 00

EMAIL : [investors.info@bicworld.com](mailto:investors.info@bicworld.com)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 173 933 156,80 EUROS

DIVISÉ EN 45 532 240 ACTIONS DE 3,82 EUROS

COTATION : EUROLIST D'EURONEXT PARIS

CODE ISIN : FR0000120966

MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU

552.008.443 RCS NANTERRE

Design couverture © Plasticbionic - Agence la nouvelle / Aristophane

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert  
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



---

• SOCIÉTÉ BIC

---

92611 CLICHY

---

CEDEX (FRANCE)

---

[www.bicworld.com](http://www.bicworld.com)